



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Académie de Besançon

# CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES

Rapport du jury académique  
Session 2018

Le présent rapport fait état des principales observations des membres du jury. Il doit servir de guide aux futurs candidats, en les aidant à appréhender pleinement l'esprit et le cadre de fonctionnement de ce concours.

La rénovation de la formation initiale des enseignants du 1<sup>er</sup> degré s'appuie sur trois composantes :

- La création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)
- La réécriture du référentiel de compétences des enseignants
- La rénovation du concours de recrutement

Les modalités actuelles d'organisation du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) sont fixées par **l'arrêté ministériel du 19 avril 2013**.

La maquette du concours assigne à chacune des quatre épreuves des objectifs précis.

Les **deux épreuves écrites d'admissibilité** (épreuve 1 : Français et épreuve 2 : Mathématiques) permettent d'effectuer le repérage préalable des acquis fondamentaux en français et en mathématiques, indispensables à l'exercice du futur métier.

Les **deux épreuves orales d'admission** (épreuve 3 : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat et épreuve 4 : entretien à partir d'un dossier), au coefficient déterminant de 160 sur 240, ont pour fonction d'identifier chez le candidat les repères existants dans la construction, en cours et non encore aboutie, des compétences professionnelles à venir.

L'épreuve n°3 permet de valoriser la diversité des parcours universitaires et la possession de compétences disciplinaires spécifiques, dès lors que le candidat sait les articuler avec les programmes de l'école primaire et les besoins des élèves.

Enfin, la volonté de vérifier la capacité des candidats à expliquer et à faire partager les valeurs de la République contribue désormais à s'assurer d'une meilleure transmission de ces valeurs indispensables à l'exercice de ce métier. Elle s'exprime particulièrement dans le déroulement de l'épreuve 4.

J'exprime mes plus vifs remerciements à l'ensemble des membres du jury du concours, et notamment à Claire Bouiller, Leïla Baïri, Carole L'Hôte, Philippe Roux et Loïc Martin pour leur participation active à la rédaction du présent rapport. Mes remerciements s'adressent également aux services de la Division des examens et concours de l'Académie de Besançon, ainsi qu'à l'ESPE de Franche-Comté pour la mise à disposition des locaux et des équipements nécessaires au bon déroulement des épreuves.

Jean-Marie RENAULT

Inspecteur d'Académie,  
Président du jury académique du CRPE

- | -

## Données statistiques

### 1 - Taux de réussite

| Concours              | Nombre d'inscrits | Nombre de présents à la 1ère épreuve écrite | Nombre de postes offerts | Nombre de candidats admissibles | Nombre d'admis Liste principale | Taux de réussite* Liste principale | Nombre d'inscrits sur liste complémentaire |
|-----------------------|-------------------|---|--------------------------|---------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|--|
| Externe public        | 881               | 458   | 163                      | 296                             | 163                             | 35.58%                             | 15   |
| Second interne public | 80                | 28  | 7                        | 12                              | 7                               | 25%                                | 0  |
| Troisième public      | 115               | 38  | 5                        | 15                              | 5                               | 13.15%                             | 3  |
| Externe privé         | 115               | 46  | 10                       | 21                              | 10                              | 21.27%                             | 2  |

\*Par rapport aux présents

### 2 - Moyennes obtenues

| Concours              | Nb candidats admissibles | Moyenne obtenue par le 1er candidat de la liste des admissibles | Moyenne obtenue par le dernier candidat de la liste des admissibles | Nombre d'admis Liste principale | Moyenne obtenue par le 1er candidat liste principale | Moyenne obtenue par le dernier candidat liste principale |
|-----------------------|--------------------------|---|---|---------------------------------|--|--|
| Externe public        | 296                      | 17.56   | 9.5   | 163                             | 19.02  | 11.45  |
| Second interne public | 12                       | 14.87   | 9.31  | 7                               | 15.29  | 9.71   |
| Troisième public      | 15                       | 13.62   | 10.69   | 5                               | 15.31  | 12.39  |
| Externe privé         | 21                       | 14.87   | 9.69  | 10                              | 18.14  | 13.52  |

### **3 - Taux de réussite en fonction des options choisies pour l'épreuve n° 3**

#### 1 – Concours externe public

| <b>OPTIONS<br/>(épreuves orales)</b> | <b>Présents<br/>*</b> | <b>Admissibles</b> | <b>Admis</b> | <b>Taux de<br/>réussite</b> |
|--------------------------------------|-----------------------|--------------------|--------------|-----------------------------|
| Géographie                           | 35                    | 25                 | 17           | 48.57%                      |
| Histoire                             | 108                   | 63                 | 31           | 28.70%                      |
| Education musicale                   | 30                    | 18                 | 8            | 26.66%                      |
| Histoire des arts                    | 14                    | 9                  | 5            | 35.71%                      |
| Sciences et techno.                  | 183                   | 139                | 85           | 46.44%                      |
| Arts visuels                         | 41                    | 23                 | 12           | 29.26%                      |
| Enseignement moral et civique        | 47                    | 19                 | 5            | 10.63                       |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>458</b>            | <b>296</b>         | <b>163</b>   |                             |

**\*Par rapport aux présents**

#### 2 – Second concours interne public

| <b>OPTIONS<br/>(épreuves orales)</b> | <b>Présents<br/>*</b> | <b>Admissibles</b> | <b>Admis</b> | <b>Taux de<br/>réussite</b> |
|--------------------------------------|-----------------------|--------------------|--------------|-----------------------------|
| Géographie                           | 1                     | 0                  | 0            | 0%                          |
| Histoire                             | 3                     | 1                  | 0            | 0%                          |
| Education musicale                   | 1                     | 0                  | 0            | 0%                          |
| Histoire des arts                    | 5                     | 1                  | 0            | 0%                          |
| Sciences et techno.                  | 8                     | 6                  | 5            | 62.5%                       |
| Arts visuels                         | 2                     | 0                  | 0            | 0%                          |
| Enseignement moral et civique        | 8                     | 4                  | 2            | 25%                         |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>28</b>             | <b>12</b>          | <b>7</b>     |                             |

**\*Par rapport aux présents**

#### 3 – Troisième concours public

| <b>OPTIONS<br/>(épreuves orales)</b> | <b>Présents<br/>*</b> | <b>Admissibles</b> | <b>Admis</b> | <b>Taux de<br/>réussite</b> |
|--------------------------------------|-----------------------|--------------------|--------------|-----------------------------|
| Géographie                           | 1                     | 0                  | 0            | 0%                          |
| Histoire                             | 7                     | 2                  | 0            | 0%                          |
| Education musicale                   | 2                     | 2                  | 0            | 0%                          |
| Histoire des arts                    | 0                     | 0                  | 0            | 0%                          |
| Sciences et techno.                  | 16                    | 7                  | 3            | 10.75%                      |
| Arts visuels                         | 6                     | 2                  | 1            | 16.66%                      |
| Enseignement moral et civique        | 6                     | 2                  | 1            | 16.66%                      |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>38</b>             | <b>15</b>          | <b>5</b>     |                             |

**\*Par rapport aux présents**

4 – Concours externe privé

| <b>OPTIONS<br/>(épreuves orales)</b> | <b>Présents<br/>*</b> | <b>Admissibles</b> | <b>Admis</b> | <b>Taux de<br/>réussite</b> |
|--------------------------------------|-----------------------|--------------------|--------------|-----------------------------|
| Géographie                           | 3                     | 2                  | 1            | 33.33%                      |
| Histoire                             | 12                    | 4                  | 1            | 8.33                        |
| Education musicale                   | 2                     | 0                  | 0            | 0%                          |
| Histoire des arts                    | 5                     | 2                  | 2            | 40%                         |
| Sciences et techno.                  | 17                    | 9                  | 4            | 0.23%                       |
| Arts visuels                         | 1                     | 1                  | 1            | 100%                        |
| Enseignement moral et civique        | 6                     | 3                  | 1            | 16.66%                      |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>46</b>             | <b>21</b>          | <b>10</b>    |                             |

**\*Par rapport aux présents**

\*Chiffres différents du nombre de présents à la 1<sup>ère</sup> épreuve suite à abandons entre les 2 épreuves

# - II -

## Épreuves écrites d'admissibilité

### Épreuve d'admissibilité FRANÇAIS

Les copies sont notées sur un total de 40 points, qui se répartissent de la façon suivante :

- partie 1, *Analyse de textes* - 11 points,
- partie 2, *Connaissance de la langue* - 11 points,
- partie 3, *Analyse de supports d'enseignement* - 13 points.

5 points sont réservés à la correction syntaxique et à la qualité écrite de la production.

#### 1- Données quantitatives

Nombre total de copies : 570  
Nombre de copies blanches : 1  
Nombre de copies corrigées : 569

- Concours externe public

458 candidats ont participé à l'épreuve.  
La moyenne est : 20,70 / 40  
La note la plus basse est : 5,75 / 40  
La note la plus élevée est : 36 / 40

- 2<sup>nd</sup> concours interne public

28 candidats ont participé à l'épreuve.  
La moyenne est : 17,98 / 40  
La note la plus basse est : 5,25 / 40  
La note la plus élevée est : 32,25 / 40

- 3<sup>e</sup> concours public

38 candidats ont participé à l'épreuve.  
La moyenne est : 17 / 40  
La note la plus basse est : 5 / 40  
La note la plus élevée est : 29,38

- Concours externe privé

46 candidats ont participé à l'épreuve.  
La moyenne est : 20,49  
La note la plus basse est : 9,5 / 40  
La note la plus élevée est : 31 / 40

Les données suivantes concernent l'ensemble des 569 copies :

|                    |            |
|--------------------|------------|
| Moyenne            | 20,44 / 40 |
| Médiane            | 20,25 / 40 |
| Quartile inférieur | 16,25 / 40 |
| Quartile supérieur | 24,50 / 40 |

- La note la plus élevée est de 36 / 40, attribuée à un candidat du concours externe public.

- La note la plus faible est de 5 / 40.
  - La moyenne générale a progressé de près d'un point par rapport à la session de 2017.
  - Sur les 569 copies corrigées, 78 d'entre elles ont des notes comprises entre 10,5 et 15.
- 34 copies évitent l'élimination avec l'obtention de points relevant de la qualité écrite, ce qui représente 43% des 78 copies.

## 2- Epreuve

### PREMIERE PARTIE – Analyse d'un corpus de textes

« Vous analyserez les relations que les textes du corpus tissent entre passé et présent. »

#### **TEXTE 1 : Marc BLOCH, Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien (1949), I, 7, Armand Colin.**

L'auteur évoque une conviction d'historien : « l'incompréhension du présent naît fatalement de l'ignorance du passé ». Historien pris dans les affres d'un présent ravageur, il évoque des expériences vécues et la nécessaire prise de recul pour mieux vivre.

Dans un jeu d'inversion entre le début et la suite du texte, il affirme que la qualité fondamentale de l'historien réside en une « faculté d'appréhension du vivant », c'est-à-dire en une compréhension intellectuelle et sensible du présent qui sert à reconstituer le passé.

#### **TEXTE 2 : Victor Hugo, « Chanson », Les châtiments (1853), NRF Poésie, Gallimard.**

L'opposition entre le passé et le présent sert de matrice au poème de l'auteur. L'idéalisation du passé en la personne de Napoléon 1<sup>er</sup> permet, par contraste, la construction à charge du portrait de Napoléon III, qualifié de « petit ». Le poème développe une opposition entre deux visions de l'homme d'Etat.

#### **TEXTE 3 : Tzvetan TODOROV, Les abus de la mémoire (1998), Arléa.**

Le texte tente de mettre à jour les phénomènes qui expliquent la survalorisation du passé. L'auteur attire l'attention sur les limites du culte de la mémoire où le passé est convoqué comme ciment d'acculturation collective. Le recours au passé fonctionne comme un substitut à l'incapacité à agir au présent.

#### **TEXTE 4 : Friedrich NIETZSCHE, Seconde considération inactuelle (1874), chapitre 1, traduction d'Henri Albert, Les échos du Maquis.**

La quête du bonheur implique la faculté de s'extraire du passé. L'auteur pousse sa réflexion jusqu'au paroxysme en établissant le portrait d'un homme condamné à l'inaction car incapable d'oublier et omniscient quant à l'avenir.

### Commentaires des correcteurs.

La production d'une réponse construite à la question donnée portant sur le corpus des quatre textes pouvait être articulée sous la forme d'un plan en deux ou trois parties.

Les idées clés des textes excluaient la représentation d'un lieu commun énoncé d'ailleurs au début de l'extrait du texte de Marc BLOCH « L'incompréhension du présent naît fatalement de l'ignorance du passé ». La mise en réseaux des textes favorisait plutôt une mise en parallèle du passé et du présent pour démontrer comment ils s'éclairent l'un et l'autre, ainsi qu'une perception du passé apparaissant comme un obstacle potentiel (les risques d'une relation disproportionnée entre passé et présent ; une relation de réciprocité entre passé et présent).

L'interprétation des idées directrices plausibles à déduire des textes exigeait une lecture approfondie attentive évitant l'écueil du contre-sens (plus particulièrement pour les extraits de textes de Marc BLOCH, de Friedrich NIETZSCHE et de Tzvetan TODOROV).

Un grand nombre de candidats ont saisi l'attendu de l'exercice centré sur la confrontation des textes. La plupart des copies prennent en compte l'ensemble des quatre textes. Toutefois, il est à noter que le poème de Victor HUGO est majoritairement plus détaillé que les trois autres textes. Le texte introductif du poème présentait explicitement l'opposition entre deux hommes d'Etat nommés (Napoléon 1<sup>er</sup> et Napoléon III), ce qui facilitait grandement la compréhension du texte poétique.

Il apparaît également un effort dans la mise en page de l'analyse rendant visible et lisible les différentes parties : introduction, développement et conclusion.

Néanmoins, plusieurs points doivent faire l'objet d'une attention particulière :

### ➤ La gestion du temps

L'analyse axée sur l'ordre de traitement des trois parties par les candidats conduit à quelques remarques relatives à la gestion du temps.

Le traitement de la première partie du devoir (l'analyse de texte) n'est pas systématiquement fait en début de copie. Sa place par rapport aux deux autres parties s'effectue de la manière suivante :

- En début de copie : dans 54,8% des copies
- Entre les parties 2 et 3 : dans 6,5% des copies
- En fin de copie : dans 33,3% des copies

Parmi les candidats commençant leur devoir par la première partie, 13,7% d'entre eux ne font qu'une analyse partielle et très incomplète.

Pour les candidats choisissant de traiter d'abord les parties 2 et 3 et terminant par la première partie, 45,2% d'entre eux démarrent une courte ébauche de l'analyse, souvent traduite par la seule écriture d'une introduction. Quelques-unes des introductions sont de bonne facture.

Ce n'est pas tant la place de la première partie dans le devoir qui est à retenir, mais plutôt la réalisation effective et réfléchie de cette partie importante. Elle apporte un éclairage sur la capacité des candidats à comprendre les textes, à extraire les idées directrices et construire un plan cohérent et logique, le tout tenu dans le développement clair. Cette activité d'analyse représente une compétence majeure dans les fonctions de professeur des écoles.

La gestion maîtrisée du temps passe par un entraînement exigeant et régulier dans le cadre de la préparation du concours.

### ➤ Développement du devoir

La moyenne de cet exercice est de 5,66 / 11 pour l'ensemble du concours.

Les meilleures analyses de textes comportent une compréhension fine et juste des textes avec un excellent développement articulé autour d'une problématique très pertinente. Leur nombre reste restreint.

Deux textes en particulier présentant deux versants d'un point de vue dans la relation entre passé et présent ont fait l'objet de contre-sens fréquents : il s'agit des textes de Marc BLOCH et de Tzvetan TODOROV. Celui de Friedrich NIETZSCHE faisant une référence à la mythologie a peu été exploité, notamment sur la dimension de l'action de l'homme « ici » et « maintenant ».

L'analyse des différentes parties du devoir permet de mettre en exergue les points suivants :

- Introduction : l'introduction présente une construction reprenant fidèlement les références livresques de chaque texte du corpus, avant de présenter un plan découlant de la reprise de la question donnée. La présentation formelle plutôt descriptive serait à porter davantage sur la mise en tension du contenu des textes afin d'annoncer les enjeux et les intentions. Le plan doit représenter clairement le projet d'analyse.
- Développement : le développement doit être fidèle au plan annoncé en introduction pour apporter une réponse rigoureusement argumentée à la problématique posée. Le cheminement de la pensée n'a pas toujours été évident à suivre. Les idées directrices sont à développer avec des parties et des sous-parties au sein desquelles les liaisons logiques sont à soigner. Une bonne partie des copies montre un manque de structuration des idées clés avec un plan peu cohérent.
- Conclusion : force est de constater que cette étape du devoir est peu considérée. Elle est en général évasive sans apporter de plus-value au devoir. Elle doit être mise en perspective de l'introduction pour apporter les éléments saillants à la réponse ou à la problématique initialement posée.

Constats et préconisations des correcteurs relatifs à l'analyse du corpus de textes.

Des progrès sur l'organisation du devoir sont constatés. Sur le fond, les candidats reprennent souvent les termes de la question donnée sans en identifier les enjeux. Le traitement reste superficiel, avec une succession d'informations manquant de lien logiques.

Les correcteurs conseillent de :

- prendre le temps d'une lecture approfondie des textes qui permet de relier les points de concordance et les tensions entre les textes.
- d'utiliser avec parcimonie et à bon escient des citations de textes dont le rôle est d'apporter un éclairage à une idée directrice et non de s'y substituer.



## DEUXIEME PARTIE – Connaissance de la langue

Cette partie est constituée d'un ensemble de cinq exercices dont les quatre premiers portent sur des concepts grammaticaux et le dernier sur le lexique.

La moyenne obtenue pour cette partie est de 5,19 / 11 pour l'ensemble du concours.

### 1. Expliquer la formation et le sens des mots suivants dans le texte 1 : « incompréhension » et « appréhension ».

La formation de ces deux mots détient le même schéma : une dérivation nominale par suffixation et ajout de préfixes. Le fait de disposer de ces deux mots représentaient un réel atout permettant de procéder par analogie pour en déduire les dérivations de chacun d'eux. Or cet exercice a été particulièrement échoué. Les candidats ont manqué de méthode et de connaissance sur la dérivation de mots pour lesquels le nombre de suffixes et de préfixes dans la langue française sont en nombre plutôt limité.

### 2. Dans le texte 2

#### a- Relevez et classez les verbes conjugués selon leur mode et leur temps et justifiez leur emploi.

Le texte 2 était le poème de Victor Hugo comportant un total de 25 verbes conjugués. Quelques candidats ont ajouté les verbes conjugués du texte explicatif et introductif qui ne faisait pas partie du poème.

Les réponses des candidats montrent fréquemment des lacunes importantes tout à la fois sur l'identification des temps (présent, imparfait, futur), des modes (indicatif, impératif), ainsi que sur la valeur d'un temps (description, action, injonction, futur prédictif). Par exemple, des confusions entre les modes impératif et indicatif, des temps présentés par les termes tels que « gérondif », « subjonctif », « participe présent ».

Pourtant, ces notions relèvent du programme de cycle 3 et ne présentaient pas de difficultés particulières.

Les correcteurs n'ont pas sanctionné la présentation linéaire des réponses qui rendait difficile la lecture des résultats. Pour autant, même si la consigne ne le précise pas, l'utilisation d'un tableau catégorisé est à privilégier et peut permettre de rendre compte d'une pensée organisée.

#### b- Quelle remarque pouvez-vous faire sur l'occurrence « éblouit » (« Sa grandeur éblouit l'histoire ») ?

La consigne n'a pas été comprise par la très grande majorité des candidats qui ont déconnecté cette question de la question précédente liée au temps et au mode d'un verbe conjugué.

En effet, les réponses apportées étaient centrées sur la dimension sémantique, en expliquant la signification de ce terme, et en l'associant souvent à l'homme d'Etat, Napoléon 1<sup>er</sup>.

Or la dimension grammaticale n'a pas été identifiée. Dans le texte poétique de Victor Hugo, le verbe conjugué « éblouit » pouvait être identifié soit comme un passé simple de l'indicatif, soit comme un présent de l'indicatif.

### 3. Dans le passage suivant du texte 1, relevez les participes passés et justifiez leur accord.

« Cette faculté d'appréhension du vivant, voilà bien, en effet, la qualité maîtresse de l'historien. Ne nous laissons pas tromper par certaines froideurs de style. Les plus grands parmi nous l'ont tous possédée : Fustel ou Maitland à leur façon, qui était plus austère, non moins que Michelet. Et peut-être est-elle, en son principe, un don des fées, que nul ne saurait prétendre acquérir s'il ne l'a trouvé en son berceau. Elle n'en a pas moins besoin d'être constamment exercée et développée. »

Quatre participes passés étaient à relever : « possédée », « trouvé », « exercée », « développée ».

Globalement, l'identification des participes passés est juste. En revanche, les justificatifs ne sont pas toujours aboutis et appuyés sur des arguments grammaticaux efficaces.

### 4. Analyser de façon grammaticale les quatre mots soulignés de la phrase suivante, extrait du texte 3.

« Je suis catholique, ou berrichon, ou paysan, ou communiste : je ne suis pas personne, je ne risque pas d'être englouti par le néant. »

« catholique » et « paysan » : adjectif qualificatif, attribut de « je », ou nom commun.

« personne » : pronom indéfini, attribut du sujet « je »

« englouti » : participe passé, tournure passive ayant pour complément d'agent « par le néant ».

Hormis pour l'analyse du terme « personne » dont l'identification de la nature a été massivement échouée, la nature de chacun des autres mots a été donnée de manière juste dans une grande partie des copies. Toutefois, la plupart des candidats se contentent de citer la nature sans poursuivre l'analyse vers la fonction. Cette remarque a déjà été faite dans les sessions antérieures. La consigne intitulée « analyser » est impérativement à comprendre en associant nature et fonction d'un terme. De ce fait, le nombre de points de cet exercice a été peu octroyé dans sa totalité.

**5. Dans l'extrait du texte 4, à partir de « Imaginez l'exemple le plus complet... » jusqu'à « d'un homme, d'un peuple ou d'une civilisation », précisez sur quels réseaux d'images se construit l'argumentation de Nietzsche.**

Cet exercice situé dans la partie 2 de l'épreuve a une dimension lexicale. Mais le contenu de la consigne a suscité des difficultés de lisibilité de son intention. C'est la raison pour laquelle, le barème a été davantage orienté sur l'identification et le relevé de termes appartenant à un même champ lexical (exemple : faisceau d'images comme l'instabilité, l'enfermement...).

Préconisations des correcteurs pour l'ensemble de la partie « connaissance de la langue ».

Les candidats doivent apporter plus d'importance à la lecture des consignes pour en déduire le lien avec un point précis de la langue. A défaut, les réponses peuvent être hors sujet, mais aussi incomplètes, notamment en ce qui concerne la connaissance grammaticale telle que nature / fonction.

Les réponses à certaines questions comme celles sur les verbes et la morphologie des mots restent floues, erronées par manque de méthodologie et de connaissances solides sur des notions grammaticales qui pour cette session étaient simples.

Comme pour les sessions antérieures, il peut être rappelé que la fonction même de la grammaire ne peut être réduite à un étiquetage formel. Sa maîtrise favorise une réflexion sur la langue, ses usages et ses normes au service de la compréhension en lecture et de la production d'écrit lisible par autrui.

Globalement, les réponses doivent gagner en précision et en structuration. Elles attestent trop souvent des connaissances grammaticales superficielles.

Par exemple, une révision approfondie et un entraînement sur les temps de conjugaison de la langue française faisant davantage apparaître les régularités que les irrégularités s'avèrent indispensables.

Une mise en forme claire, organisée est à privilégier notamment sous forme de tableaux. Elle peut permettre de gagner du temps.

## TROISIEME PARTIE – ANALYSE DE SUPPORTS D'ENSEIGNEMENT

La moyenne obtenue pour cette partie est de 5,98 / 13.

Cette partie est constituée d'un ensemble de cinq questions accompagnées d'un corpus de quatre documents pédagogiques à analyser :

- **document 1** : transcription d'un échange entre un groupe de cinq élèves de CE1 et l'enseignant
- **document 2** : extrait du texte original *La sorcière de la rue Mouffetard et autres contes de la rue Broca* de Pierre Gripari, Folio Junior
- **document 3** : transcription d'une production orale d'élève
- **document 4** : grille de critères de réussite

Les questions ainsi que les documents pédagogiques regroupaient des compétences à faire acquérir à des élèves de cycle 2 sur la compréhension de textes et sur le langage oral.

**1. Dans le document 1, quels sont le rôle et la place de l'enseignant ? Faites toutes les remarques que vous estimez nécessaires sur les prises de parole de Marie, de Quentin et de Lou.**

En règle générale, un grand nombre de candidats ont réussi à donner des réponses appropriées pour les trois élèves désignés dans la consigne. Ils ont également bien perçu l'écoute bienveillante de l'enseignant qui favorise les prises de parole des élèves, en intervenant pour demander de reformuler, d'expliquer un propos. Néanmoins, certains candidats ont davantage fait référence aux compétences linguistiques relevant du cycle 1. Les compétences associées au langage oral du cycle 2 sont très rarement citées (exemple : « pratiquer avec efficacité des formes de discours attendues, notamment, raconter, décrire, expliquer, dans des situations où les attentes sont explicites... »).

## **2. Comment, selon-vous, l'enseignant va-t-il exploiter le document 2 après l'échange collectif ?**

Les propositions citées comme la lecture à voix haute par l'enseignant ou par les élèves est relevé dans un peu plus de la moitié des copies. En revanche, le lien avec la question précédente pour vérifier les hypothèses des élèves est plus rare, ainsi que l'enseignement relatif à la compréhension du texte, notamment l'intention de la sorcière et la source de son idée extraite d'un article de journal des sorcières. Sur cette question également, la relation avec les compétences de la lecture compréhension du programme de cycle 2 n'est pas explicite.

## **3. A partir du document 3, identifiez les compétences mobilisées par Marie dans sa production orale.**

Dans un peu plus d'un tiers des copies, les compétences relevées telles que la prise en compte de l'auditoire, la cohérence des propos de l'élève, la clarté du discours entre le début et la fin de l'exercice sont justes. Ces candidats ont fait une bonne lecture de la transcription de l'énoncé de l'élève Marie. Néanmoins l'argumentation avec les compétences de fin de cycle 2 relatives au langage oral n'a pas été donnée (exemple : « ...raconter seul un récit étudié en classe... »).

Il est à noter qu'aucune copie n'a fait référence, à tout le moins, à l'existence des documents ressources disponible sur le site Eduscol pour le premier sous-domaine intitulé « Langage oral » du domaine du Français.

## **4. Quelle analyse portez-vous sur la grille de critères de réussite (document 4) ?**

Globalement, les candidats ont identifié quelques limites de la grille à analyser. Dans ce cas, les remarques les plus fréquemment effectuées sont de deux ordres :

- La nécessité de construire la grille de critères de réussite avec les élèves (il est à noter que cette information était indiquée dans le corps de l'exercice),
- Le nombre élevé de critères présenté sous la forme d'une liste, en précisant l'intérêt de réduire les critères de réussite pour une grande fonctionnalité.

## **5. Quels autres supports l'enseignant pourrait-il mobiliser afin de favoriser la mémorisation et la restitution ?**

Les réponses le plus souvent apportées sont : l'utilisation de supports visuels comme des dessins, des affiches ; des enregistrements audio et/ou vidéo ; la théâtralisation.

Dans quasiment toutes les copies, ces réponses auraient pu correspondre à la question posée. Or, les candidats ont plutôt compris qu'il s'agissait d'indiquer le procédé mnémotechnique pour mémoriser en règle générale.

La relation avec la troisième question (la restitution orale de Marie) du texte référencé dans le document 2 n'a absolument pas été établie.

Les candidats ont traité cette question indépendamment des questions précédentes. Ils n'ont pas perçu la progressivité d'une séquence pédagogique apparaissant au fil des questions.

La gestion du temps peut avoir eu un impact sur une lecture rapide et atomisée de chacune des questions sans en percevoir leur relation facilitant la compréhension des consignes.

Remarques des correcteurs.

Des candidats se sont contentés d'une lecture cloisonnée des consignes de chaque exercice de cette partie, ce qui conduit à la rédaction de commentaires généraux.

Il paraît indispensable que les candidats préparant le concours de professeur des écoles lisent et analysent le programme en vigueur. La connaissance des compétences et des attendus de fin de cycle peut nourrir et aider à la rédaction de réponses argumentées, tout en utilisant un lexique précis.

## **CORRECTION SYNTAXIQUE ET QUALITE ECRITE DE LA PRODUCTION**

Les remarques sont presque identiques à celles formulées dans la session 2017 :

- Dans l'ensemble, un effort est porté sur la qualité graphique des devoirs. Quelques rares copies sont quasiment illisibles : lettres non formées, écriture cursive très serrée...
- Le niveau orthographique est souvent satisfaisant. Les erreurs sont le plus souvent liées à la chaîne des accords entre le sujet et le verbe, dans le groupe nominal, l'accord des participes passés. Les

correcteurs distinguent clairement les erreurs concernant à la fois la syntaxe, le lexique et l'orthographe en nombre significatif, des erreurs traduisant une baisse de vigilance en fin de copie.

- La fluidité de la clarté, de la précision, du niveau de la syntaxe sont des indicateurs d'une pensée organisée et d'un savoir sûr et solide.  
Les correcteurs remarquent globalement le manque d'articulation des idées avec des connecteurs logiques affectant la cohérence et la fluidité des devoirs.  
Même si les candidats font des efforts pour rendre leur copie lisible, trop de devoirs sont rédigés dans une urgence insatisfaisante.

Remarques des correcteurs.

On peut, encore une fois, évoquer le manque de temps car les correcteurs soulignent des devoirs qui commencent par une présentation organisée et une écriture correcte puis qui évoluent défavorablement.

## **CONCLUSION**

Il apparaît que la densité du questionnement, la lecture fine des textes, la réflexion nécessaire à de nombreuses réponses n'ont pas permis de traiter toutes les parties du sujet avec une égale rigueur. Le manque de maîtrise de la gestion du temps transparaît dans un nombre important de copies.

Afin de traiter l'ensemble du sujet dans le temps imparti, il convient que les candidats qui préparent ce concours s'entraînent sur le format du devoir de Français et progressent sur les points suivants :

- Il leur est conseillé de développer leur culture littéraire et de se former davantage à la méthodologie de l'analyse de textes, notamment dans la déduction des idées clés aidant à structurer un plan cohérent et favorisant la rédaction d'une réponse argumentée.
- Il est indispensable qu'ils consolident leurs connaissances de base en ce qui concerne la grammaire ainsi que les questions de lexique.
- Ils doivent faire le lien entre le programme en vigueur et les documents afin de pouvoir proposer une analyse critique permettant de mettre en perspective les limites et les intérêts de documents didactiques et pédagogiques proposés.  
Le programme en vigueur quand il est connu et compris doit être mis au service de l'analyse didactique et pédagogique.

# Épreuve d'admissibilité MATHÉMATIQUES

L'épreuve (durée : 4 heures) vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à maîtriser les notions correspondantes. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte trois parties.

Une première partie, constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permet d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

Une deuxième partie, composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permet de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

L'analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permet d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

## Données statistiques.

Nombre de copies corrigées : 567

### Notes et Moyennes :

| Effectif présent à l'épreuve 1 | Nombre absents | Note >20 | Note <20 | Note la plus haute | Note la plus basse | Moyenne / 40 |
|--------------------------------|----------------|----------|----------|--------------------|--------------------|--------------|
| 571                            | 4              | 280      | 287      | 36,75              | 1,5                | 20,67        |

L'épreuve est notée sur 40 points : 13 pour la première partie, 13 pour la deuxième et 14 pour la troisième. 5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

## Remarques d'ordre général.

Le sujet proposé ne présentait pas de véritables difficultés mathématiques, et permettait à une majorité de candidats non experts d'obtenir ou d'approcher la moyenne. Tout comme la session 2017, les copies du CRPE 2018 attestent d'un engagement plus important des candidats sur l'ensemble des trois parties du sujet, même si les raisonnements n'ont pas forcément abouti à une solution. Les correcteurs signalent majoritairement une amélioration de la qualité des copies tant en ce qui concerne la présentation générale des productions que la rigueur mathématique.

Les deux premières parties du sujet, portant davantage sur l'exploitation directe de notions mathématiques et sur leur application, ont donné lieu à un traitement de qualité supérieure à celui de la troisième partie, plutôt pédagogique. Même si le jury a conscience du manque d'expérience professionnelle des candidats pour aborder le domaine pédagogique, il relève néanmoins des faiblesses majeures. Trop peu de copies attestent la conduite d'une analyse pour cette troisième partie, les candidats se contentant souvent d'une simple

description ou de périphrases relatives aux productions des élèves, aux erreurs ou aux difficultés, aux raisonnements.

Dans la mesure où cette même troisième partie implique davantage une forme rédactionnelle, le jury constate également une augmentation des incorrections orthographiques.

### Observations relatives au traitement de la partie 1.

Cette partie confronte généralement les candidats à un problème portant sur un domaine du programme. Cette année, il s'agissait de l'étude de la fabrication de la canette de 33 centilitres, classique ou slim.

L'essentiel des notions à mobiliser n'offrait aucune difficulté mathématique majeure : aire et périmètre du disque, diamètre et rayon du cercle, volume du cylindre de révolution, aire du rectangle. Les candidats devaient également réaliser des conversions élémentaires (litres exprimés en mètres cubes ou centimètres cubes) et effectuer des arrondis.

Les résultats, cette année encore, sont en nette progression sur cette première partie. Les situations du problème étant clairement ciblées, il s'agissait pour les candidats :

1. d'établir le lien entre le rayon de la base d'une canette et l'aire de son patron ;
2. d'identifier par lecture graphique certaines valeurs caractérisant une valeur donnée ;
3. d'avoir recours au tableur pour réaliser des encadrements du rayon du cylindre afin de trouver l'aire de la surface minimale de métal nécessaire à la fabrication d'une canette.

Sur 567 copies

|                  | Partie 1 non traitée | Note maximale 13 points | Note supérieure à la moyenne |
|------------------|----------------------|-------------------------|------------------------------|
| Nombre de copies | 13                   | 16                      | 354                          |

35 % des copies ayant obtenu la moyenne affichent une note supérieure à 10 (sur 13).

La difficulté majeure relevée par le jury a résidé dans le dernier exercice dénommé « Partie F ». Cette situation faisait intervenir la masse volumique de l'aluminium et des unités telles que le micromètre soit des millièmes de mètres. Une majorité de candidats, dont les moins experts, n'a pas traité cette partie du problème, sans doute, selon le jury, pour éviter de perdre du temps ou par difficulté à mobiliser les puissances de dix dans les calculs.

Plusieurs étapes étaient nécessaires à la résolution de l'exercice. Il s'avère qu'un nombre important de candidats n'a malheureusement pas conduit le raisonnement jusqu'à son terme, en omettant d'ajouter à la masse d'aluminium d'une canette la masse d'aluminium correspondant au rivet de liaison, à l'anneau et à la soudure du couvercle.

Afin de ne pas pénaliser doublement les candidats, il est à signaler qu'un raisonnement valide construit en utilisant une valeur erronée obtenue à la question F1 permettait malgré tout d'obtenir l'intégralité des points à la question F2.

### Observations relatives au traitement de la partie 2.

La seconde partie offrait quatre exercices indépendants, dans l'ensemble bien réussis par les candidats.

Le thème principal du premier exercice portait sur la répartition de la population française selon le groupe sanguin et le rhésus, et sur la notion de donneurs et de receveurs compatibles. Cet exercice, qui se rapportait aux probabilités, pouvait contrairement aux autres années être résolu par simple lecture sans mobilisation des formules classiques. En effet, les candidats pouvaient se contenter de faire preuve de logique pour répondre, en se référant à la notion de pourcentage.

La difficulté majeure pour les candidats n'ayant pas obtenu un nombre de points suffisant à l'exercice, trouve son origine dans une très mauvaise prise d'information. En effet, il était nécessaire de croiser la lecture de deux documents simples : le tableau 1 relatif à la répartition de la population française selon le groupe sanguin et le rhésus, et le tableau 2 relatif à la compatibilité sanguine des donneurs et des receveurs.

Sur 567 copies

|                  | Exercice non traité | Note maximale | Note inférieure à la moyenne |
|------------------|---------------------|---------------|------------------------------|
| Nombre de copies | 21                  | 159           | 131                          |

Le second exercice faisait référence, pour la seconde année, au logiciel Scratch abordé dans les programmes de l'école primaire et du collège à l'occasion de l'initiation à la programmation. En réalité, il n'était pas nécessaire pour réaliser cet exercice de maîtriser les éléments de programmation mais de résoudre un problème de déplacement sur quadrillage en tenant compte, entre autres, de l'angle de rotation et de la longueur du déplacement à effectuer d'un point à un autre.

Sur 567 copies

|                  | Exercice non traité | Note maximale |
|------------------|---------------------|---------------|
| Nombre de copies | 66                  | 278           |

Les 11 % de non réponse sont sans doute dus, selon les correcteurs, à la présentation type « Scratch » : les blocs, les rotations en degrés, l'unité des déplacements à identifier.

Dans le troisième exercice, les candidats devaient appliquer une procédure donnée pour calculer mentalement le carré d'un nombre entier se terminant par cinq et d'en saisir la logique mathématique. Comme généralement le recours aux écritures littérales a posé des difficultés importantes aux candidats.

Sur 567 copies

|                  | Exercice non traité | Note maximale | Note inférieure à la moyenne |
|------------------|---------------------|---------------|------------------------------|
| Nombre de copies | 22                  | 33            | 310                          |

Les principales difficultés relevées étaient les suivantes :

- maîtrise insuffisante des identités remarquables
- maîtrise insuffisante du calcul littéral
- confusion et application de propriétés démontrées pour des nombres entiers à des nombres décimaux.

L'exercice 4 concernait le domaine de la géométrie. Les candidats devaient réaliser une figure (triangle rectangle) en vraie grandeur et déterminer l'aire du triangle. La figure a très souvent été bien réalisée. En revanche, le calcul d'aire est nettement plus échoué. Plusieurs raisonnements étaient possibles : les candidats ont majoritairement opté pour l'agrandissement et la réduction mobilisant le théorème de Pythagore. Très peu ont fait référence à la trigonométrie et au théorème de Thalès ou aux aires.

Sur 567 copies

|                  | Exercice non traité | Note maximale | Note inférieure à la moyenne |
|------------------|---------------------|---------------|------------------------------|
| Nombre de copies | 20                  | 55            | 322                          |

Détail des résultats pour la question 2 : aire du triangle.

Sur 567 copies

|                  | Exercice non traité | Exercice traité mais note minimale soit 0 | Note maximale |
|------------------|---------------------|---|---------------|
| Nombre de copies | 158                 | 169                                       | 56            |

### **Observations relatives au traitement de la partie 3.**

La troisième partie, dite partie pédagogique, proposait trois situations indépendantes.

La situation 1 concernait la notion de quantité et la décomposition de petits nombres développées dans le cadre des apprentissages mathématiques du cycle 1. Il s'agissait, à travers les trois années du cycle, de citer des procédures (PS), de proposer une activité de classe (MS) et de dégager l'intérêt d'un support (GS).

Cette situation a globalement été bien traitée par les candidats. Les réponses erronées concernaient davantage l'activité à proposer en moyenne section, qui devait permettre de travailler la décomposition du nombre 4. Les candidats ont majoritairement proposé des activités de dénombrement et non de décomposition.

Il faut signaler cependant que certaines rédactions de réponse étaient très insuffisantes pour que les correcteurs puissent les valider :

Exemple relatif à la proposition d'activité devant permettre de travailler les décompositions du nombre 4 en moyenne section :

Réponse rédigée « une situation avec des bâtons ».

La situation 2 se référait à la partie du calcul en ligne des programmes de l'école primaire.

Les candidats devaient analyser les productions de quatre élèves invités à calculer le produit de  $5 \times 68$ . Il était indiqué que l'analyse devait permettre d'explicitier les différentes procédures utilisées par les élèves et, le cas échéant, de relever les erreurs.

Il fallait ensuite proposer trois démarches accessibles à un élève de cycle 3 permettant de calculer  $25 \times 28$  et d'identifier les connaissances nécessaires.

Cette situation atteste une nouvelle fois la difficulté récurrente des candidats à analyser les productions des élèves, déjà signalée les années précédentes. Il s'agit essentiellement d'un défaut de méthode pour analyser les productions conduisant très souvent les candidats à employer « un verbiage » important.

Exemple de rédaction de réponse concernant le produit  $5 \times 68$

« L'élève prend le 6, le multiplie par 5 puis il prend le 8, le multiplie par 5 et il ajoute les deux résultats. »

Cette réponse fréquente relève davantage d'une description très simpliste que de l'analyse attendue, qui pouvait faire référence, par exemple, à la notion de distributivité (la réponse était validée même si le terme expert n'était pas cité).

La situation 3 a été la plus discriminante. Inspirée du puzzle de Brousseau, elle devait permettre aux candidats d'identifier le champ mathématique de la proportionnalité, d'analyser les différentes stratégies des élèves en pointant les réussites et les erreurs, d'indiquer les différentes procédures mises en œuvre par les différents groupes au sein de la classe.

Les correcteurs s'accordent pour signaler que cette situation 3 est à l'origine de nombreuses paraphrases sans que les procédures soient véritablement décrites ou explicitées. Certains candidats n'ont pas réussi à identifier la proportionnalité comme champ mathématique abordé. Les confusions entre coefficient multiplicateur, produit en croix, règles de trois sont nombreuses. La propriété de linéarité est très peu citée. A signaler également, que plusieurs candidats ont omis d'identifier les réussites des élèves.

### **Conseils généraux du jury aux futurs candidats au regard de la correction du sujet.**

- assurer une lecture approfondie des énoncés et des consignes (point de vigilance : l'expression des unités, respecter les arrondis attendus);
- maîtriser le vocabulaire spécifique en référence soit aux notions mathématiques, soit à l'énoncé des tâches à exécuter ;
- assurer sa capacité à justifier et démontrer en mathématique ;
- vérifier la vraisemblance des résultats obtenus ;
- prendre le temps de se représenter mentalement les situations évoquées ;
- investir une méthodologie pour analyser les productions des élèves afin de gagner en pertinence et efficacité ;
- ne pas se contenter de décrire quand il est demandé d'analyser.



## - III -

# Épreuves orales d'admission

« Les deux épreuves d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent avec eux ». *Arrêté publié au J.O. le 27 avril 2013*

### 1<sup>ère</sup> épreuve orale (épreuve 3)

#### Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

« Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique. »

« Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format compact Disc).

Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné, le cas échéant, d'un support numérique « compact Disc », dans un délai et selon les modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- Une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu.
- La description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- La présentation du dossier par le candidat (vingt minutes).
- Un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Durée de l'épreuve : une heure.

## Quelques repères statistiques pour les concours 2017 - 2018

Moyenne pour le concours externe public 2017 : 38,57 / 60 – 2018 : 33,99

Moyenne pour le concours externe privé 2017 : 34,96 / 60- 2018 : 25,92

Moyenne pour le concours interne public 2017 : 30,69 / 60- 2018 : 37,71

Concours externe public:2018 : 29 candidats ont eu la note maximale : 60/60

### 1- Le dossier

L'étude de leur contenu favorise le repérage des dossiers bien construits, documentés, rigoureux et pour lesquels la réflexion du candidat se révèle être une réelle plus-value. C'est aussi l'occasion de repérer les productions éventuelles qui ne relèveraient pas de l'initiative personnelle du candidat mais auraient été reprises avec plus ou moins de pertinence sur internet.

Le dossier, qui n'est pas noté en lui-même, constitue ainsi le premier contact avec le candidat. Si la forme demeure plutôt satisfaisante (la présence d'un titre et la pagination sont indispensables), introduction, problématique, conclusion et sommaire étant régulièrement proposés, la pertinence scientifique ou pédagogique demeure particulièrement hétérogène.

Certains témoignent d'un travail effectué à la va-vite, truffé d'erreurs tant disciplinaires qu'orthographiques. D'autres montrent un réel travail et une réflexion approfondie.

La référence au socle commun ainsi qu'aux programmes en vigueur doit demeurer systématique.

Le champ disciplinaire retenu paraît aller de soi quand les candidats y ont réalisé leur cursus universitaire (histoire, géographie, sciences et technologie). Un niveau de connaissance équivalent à celui de fin de collège est attendu. Ceci peut prêter à confusion : il ne s'agit pas d'être expert mais de faire preuve cependant d'une maîtrise des éléments fondamentaux de la discipline choisie.

La synthèse des fondements scientifiques convoqués par le sujet traité et questionnés lors de l'entretien est encore trop souvent peu convaincante, composée d'éléments imprécis, traduisant une connaissance trop approximative du sujet. Cette partie à caractère disciplinaire peut se révéler ainsi peu soignée, voire inexistante ou très succincte. Les exemples caricaturaux ne manquent pas, révélant une maîtrise partielle, voire erronée, du sujet traité.

Il est toujours très décevant de déceler des lacunes récurrentes sur des points relevant des fondements mêmes du sujet développé. Exemple : candidat incapable de définir les fondements scientifiques des organes des sens pour lesquels des schémas ambitieux illustrent pourtant le dossier.

Quant aux repères culturels les plus communs, ils font défaut à nombre de candidats qui devront renforcer leurs connaissances pour inscrire leur enseignement futur dans les préconisations institutionnelles. Exemple : candidat ne pouvant évoquer aucun peintre franc-comtois et ignorant l'existence d'un musée à Ornans.

Afin d'étoffer et de consolider la partie scientifique de leur dossier, les candidats doivent pouvoir s'appuyer sur au moins un ouvrage de référence sur leur sujet et ne pas se contenter de la consultation de sites de vulgarisation ou des manuels scolaires. Certains dossiers présentés sont d'excellente facture, point d'appui précieux pour une conception avisée des séquences d'apprentissage dans une classe.

#### La partie pédagogique.

Le jury regrette que certains candidats ne précisent pas le niveau de classe concerné et que certaines propositions soient totalement inadaptées à un public élémentaire ou maternel. Chaque commission s'attache à engager les candidats ayant mal évalué le contexte, à proposer des ajustements pédagogiques au vu d'observations concrètes ; la capacité à réagir et la qualité des propositions s'inscrivent alors dans les éléments évalués lors de l'entretien.

S'agissant de la faisabilité des séances évoquées par les candidats, la dernière est systématiquement consacrée à l'évaluation, mais les objectifs sont parfois très éloignés de ce qui s'imposerait. Il importe de

montrer au jury que le candidat mesure bien l'importance de ce temps d'apprentissage et qu'il saura l'articuler avec les éléments constitutifs des séances précédentes et des objectifs visés. En aucun cas, il est attendu une expertise professionnelle sur le sujet, mais le candidat doit faire preuve de bon sens et de cohérence dans ses propositions.

## **Recommandations**

Il faut du temps pour élaborer, rédiger et relire son dossier. Le candidat doit être attentif aux fautes d'orthographe, aux données statistiques fausses et aux informations douteuses. Il convient de s'attacher particulièrement à étudier le sujet traité, à en connaître les dimensions, les extensions et les exploitations nécessaires pour en envisager une transposition didactique pertinente.

Les fondements scientifiques qui sont présentés seront explorés par les membres du jury et leur exactitude vérifiée. Les apports récents de la recherche ainsi que la maîtrise de l'évolution des connaissances sont attendus et seront valorisés.

Dans un bon dossier, un lexique spécifique est employé, la démarche peut être justifiée et les fondamentaux de la discipline guident la réflexion. Les sources sont listées ainsi que les lectures et les ouvrages consultés.

La proposition de séquence devra être organisée de façon claire, respectant le processus d'apprentissage, prenant appui sur la polyvalence du professeur des écoles, s'inscrivant dans un projet motivant, porteur de sens pour les élèves et bien articulé avec les programmes en vigueur. Le niveau choisi doit également être clairement mentionné.

Les membres du jury possèdent une connaissance précise des propos relevés au fil des pages et ont retenu les grandes orientations de leur questionnement au moment de la préparation de l'entretien. La présentation du candidat apportera à cet ensemble une nouvelle dynamique.

## **2- La présentation**

Le temps dévolu de vingt minutes est généralement respecté. Trop de candidats persistent encore dans la récitation d'une présentation apprise par cœur. Cette démarche nuit à la qualité de l'ensemble et ne laisse pas apprécier les compétences de communication de la personne observée.

La présentation est un moment important de l'épreuve. Elle permet de mesurer la capacité du candidat à s'exprimer, à partager une pensée, une démarche, à exposer un raisonnement, à décrire son action pédagogique et à justifier ses choix. Il doit afficher un réel dynamisme, une envie de faire partager ses savoirs et d'intéresser un auditoire.

Elle peut également être un moment privilégié pour faire connaître au jury une nouvelle analyse des propositions qui ont pu évoluer depuis le dépôt du dossier et l'inviter à prendre ainsi connaissance d'une démarche modifiée plus ou moins profondément. Certains candidats ont pu ainsi valoriser un travail qui n'apparaissait pas dans leur dossier et convaincre le jury qu'ils possédaient finalement bien le sujet traité.

La qualité de l'expression orale doit faire vraiment l'objet d'une attention particulière. Il est également important de veiller à la maîtrise, autant que faire se peut, d'un stress qui peut devenir rapidement handicapant. Le candidat doit être convaincu que les examinateurs ne cherchent pas à le malmener, mais à repérer les bases déjà présentes des compétences attendues d'un futur enseignant.

Les commissions ont sanctionné les candidats qui ne savaient pas justifier leurs choix, restaient cantonnés à ce qui était déjà écrit dans le dossier, ne pouvaient ni élargir leur réflexion, ni évoquer d'autres documents, ni reprendre la partie scientifique en la développant de façon à assurer le jury de leur maîtrise des notions abordées.

## **Recommandations**

La présentation doit faire l'objet d'une préparation minutée mais surtout minutieuse. Le support numérique pertinent permet de structurer davantage les interventions en apportant des documents complémentaires. Sont sanctionnés tous les exposés récités, ou lisant un power point qui reprend quasiment de façon littérale le contenu du dossier.

La présentation apparaît particulièrement riche lorsqu'elle offre un équilibre entre les parties scientifiques et pédagogiques. L'exposé à caractère disciplinaire ne doit être ni réduit ni négligé.

Le déroulement des séances doit également être clair et précis, prendre appui sur des connaissances didactiques et pédagogiques encore en devenir mais déjà mesurables et argumentées.

Le candidat se trouve dans une posture voisine de celle d'un enseignant. Il doit savoir présenter son intervention, en annoncer le plan, en rappeler l'intérêt et les objectifs, exposer clairement son propos. Il apprivoise l'espace et sait profiter du support numérique, le cas échéant, pour enrichir son exposé, matérialiser certaines propositions, partager une expérience, proposer un prolongement. La langue employée doit être précise, riche, variée, bien adaptée à la situation.

Les meilleurs candidats proposent un discours distancié, enrichi de synthèses et de documents complémentaires, sans répéter ce qui avait été déjà écrit, trouvant une juste articulation entre les contenus du dossier, le diaporama et l'exposé oral. Cet exercice permet de mesurer la pertinence de la posture du candidat, son aisance devant un public, la fluidité de son discours, la maîtrise qu'il possède de son sujet, l'analyse qu'il en effectue, l'originalité de son argumentation.

Ils maîtrisent les concepts disciplinaires dont ils proposent une définition et affichent une bonne culture générale. Ils appuient leur présentation sur un support personnalisé, reprenant les grandes lignes du dossier en y apportant une plus-value, enrichit ses propositions par des documents nouveaux et répondent aux questions du jury avec pertinence et réactivité.

Ils savent justifier leurs choix, les modifier si besoin, garder un regard critique sur leur travail, identifier les difficultés des élèves, de trouver une conclusion, tout en affichant l'assurance personnelle requise.

On pourra conseiller également de mettre à part toutes les annexes, documents divers et points d'appui nécessaires à la séance afin de faciliter leur accès au jury. Le fait que ceux-ci soient le plus souvent inclus dans le diaporama lui-même nuit à la lisibilité de l'ensemble et à la compréhension de leur choix didactique.

### **3- Le support numérique**

La grande majorité des candidats a choisi d'étayer son propos par un support numérique, qui ne doit pas être la copie conforme du support papier. La clé USB fournie donne toute satisfaction. Elle est rendue au candidat après l'entretien. Si le candidat n'a pas de support numérique, transmis avec le dossier, il ne peut prétendre exploiter aucune note personnelle au moment de l'épreuve. Les commissions, dans un souci d'équité, veillent à ce que tous les candidats bénéficient de conditions identiques.

L'exploitation du diaporama numérique apparaît familière. Le contenu est en général adapté à l'exercice, fluide, concis et les candidats s'attachent à y présenter des documents complémentaires ou des illustrations bienvenues. L'exploitation des annexes concourt à enrichir les échanges ou à illustrer les observations. Plusieurs diaporamas présentés sont de grande qualité et contiennent des visuels pertinents : organigrammes, cartes heuristiques....

De nombreux candidats se sont montrés très à l'aise dans l'exploitation de ce support, pouvant compter sur une posture adaptée aux exigences d'une situation de communication, comme elle pourra être vécue en classe.

On peut regretter que ceux qui ont choisi de proposer un travail dans le domaine artistique ne puissent proposer au jury d'entendre un extrait de l'œuvre travaillée en classe ou une reproduction du document iconographique de référence.

### **Recommandations**

Le support numérique ne doit pas être seulement un support « prétexte ». Il n'est pas qu'un aide-mémoire mais doit apporter une réelle plus-value à l'ensemble, et constituer un étayage à la présentation, un complément pour illustrer les propos ou la séquence pédagogique. Il donne à voir des documents nouveaux, des travaux d'élèves, des traces écrites...

La forme choisie doit rester simple, ne pas être parasitée par des mises en forme spectaculaires mais inutiles, voire décalées ou perturbantes. La qualité visuelle, la clarté graphique en sont des points essentiels.

La correction orthographique doit faire l'objet d'une attention particulière.

#### **4- L'entretien avec le jury**

Il a été préparé par le jury au terme de sa lecture des dossiers, mais subit généralement les modifications liées à la présentation par le candidat. Le temps dévolu à cet exercice permet à chacun de trouver les réponses au questionnement, autorise des échanges nourris et cohérents, favorise l'apport de précisions utiles.

La connaissance simultanée des différents dossiers permet aux commissions d'enrichir leur questionnement, d'exploiter des pistes similaires, d'alimenter les échanges en prenant appui sur des propositions voisines ou contraires, de trouver des éléments de comparaison et d'appréciation.

Dans le domaine pédagogique, les propositions des candidats sont d'un réalisme varié. Certains n'ont pas choisi de retenir le niveau de cycle où ils ont effectué leur stage, risquant parfois d'altérer la faisabilité de leur séquence. Ils peinent à compter sur une précieuse connaissance du niveau et des capacités des élèves et leur proposition risque ainsi de manquer sérieusement de pragmatisme.

Il convient de garder une réelle faculté d'analyse de ce qui a pu être observé en classe et de pouvoir effectuer une critique argumentée et fondée de ces séances.

#### **Recommandations**

Le candidat doit pouvoir éclairer le jury sur la logique et la progressivité de ses actions, des étapes retenues, sur la nature et le rôle des traces écrites et sur les modalités d'évaluation prévues.

Les activités doivent rester en cohérence avec l'objectif de départ et ne revêtir ni un caractère trop récréatif, ni trop magistral. Les documents soumis aux élèves leur sont adaptés, tant dans la forme que dans le fond. On déplore que certains supports de recherche ou de synthèse utilisent un lexique trop savant, une organisation trop complexe, faisant appel à des compétences intellectuelles encore mal maîtrisées.

Lorsqu'un candidat passe cette même épreuve plusieurs années de suite, il doit éviter absolument de représenter exactement le même dossier, comptant sans doute sur l'effet du changement de commission. Mais les faiblesses repérées l'année précédente sont également pointées par la commission de l'année en cours, quand les références ne sont pas obsolètes ou périmées. Le dossier doit réellement être travaillé avec rigueur et précision, quelles que soient les conditions dans lesquelles il a été réalisé.

Chacun est invité à consolider les notions explorées, à compléter ses connaissances dans le domaine, à inscrire la conception de ses séances dans une réelle évolution.

#### **5- Remarques relatives aux options choisies**

Les commissions cherchent à vérifier que le candidat maîtrise le sujet exposé et qu'il possède des notions fondamentales dans la discipline retenue. Le questionnement conduit au cours de l'entretien ne cherche jamais à mettre en difficulté le candidat dont il n'est pas exigé une expertise d'un niveau universitaire.

#### **Histoire**

**Concours externe public : 64 dossiers. Note moyenne 36,14 - 35 notes supérieures à 30/60**

Les candidats sont nombreux à choisir cette option. Les thèmes retenus sont souvent identiques : Louis XIV, l'année 1789, la première ou la seconde guerre mondiale, la structuration du temps au cycle 2. Le programme propose d'autres thèmes qu'il serait utile d'explorer.

Il est nécessaire de bien connaître les différentes périodes historiques et de montrer que l'on possède les éléments de repères exigés à la fin du collège. Il importe d'être rigoureux dans l'indication des sources et de veiller à exposer les élèves à des documents sources qui pourront être dans un second temps adaptés si nécessaire (texte simplifié, raccourci, transcrit en français contemporain).

Interrogeant sur des événements ou des personnages majeurs, les membres des commissions ont été parfois déçus devant le manque de connaissances ou de repères des candidats dont les dossiers pouvaient même comporter des erreurs.

L'histoire est davantage perçue comme discipline visant à l'acquisition de connaissances que comme une occasion de construire des compétences. En conséquence, les documents proposés sont denses, visant à appréhender la globalité d'une thématique, mais rarement accessibles à la compréhension d'élèves de l'école élémentaire. L'acquisition des compétences n'est pas toujours travaillée ni même évoquée.

La maîtrise du temps au cycle 2 demeure un sujet complexe qui exige une réelle connaissance des différentes dimensions de la notion de temps, tant historique que psychologique ou philosophique.

La majorité des candidats possède des acquis concernant les notions générales de pédagogie. La mise en œuvre concrète présente en revanche plus de difficultés. Chacun gagnerait à réfléchir aux obstacles que les élèves peuvent rencontrer face à tout document. La complexité de l'exploitation d'une vidéo est souvent sous-estimée, ainsi que la compréhension du vocabulaire de certains textes. Un élève de CM est-il capable de caractériser une période historique ? de conduire une méthodologie d'analyse d'un document ? Le rôle du maître n'est pas toujours ajusté aux activités retenues et les capacités des élèves encore trop souvent surestimées.

La trace écrite est souvent peu évoquée ou réduite au traditionnel résumé à recopier ou aux textes lacunaires sans réelle implication des élèves. Le candidat doit en définir des modalités plus riches, plus ambitieuses, exploitant des compétences dans le domaine de la langue française. Si la carte mentale est parfois évoquée, il s'agit de s'assurer de sa faisabilité et de sa pertinence dans le contexte retenu.

Le recours aux outils numériques n'est pas systématique et parfois totalement absent. Les recherches documentaires adaptées, l'exploitation d'applications pour construire des frises historiques ne sont que des propositions qui ne manqueront pas d'être complétées.

Quant à l'évaluation, comme les productions des élèves, elle demeure confidentielle. L'importance donnée aux échanges entre élèves (ou entre le maître et ses élèves) n'est que rarement exploitée ni même relevée. L'enseignement de l'oral, point fort des programmes actuels doit faire l'objet d'une attention toute particulière.

Le jury attend non seulement que le candidat témoigne de sa connaissance des événements et des faits, mais qu'il soit capable de repérer les véritables enjeux et les concepts sous-jacents. Il doit également être en mesure de définir les termes spécifiques qu'il emploie. Les bons candidats peuvent effectuer une réelle transposition didactique des éléments scientifiques exposés.

Les ressources bibliographiques doivent être privilégiées, exploitées et rigoureusement répertoriées afin de montrer que le candidat n'a pas choisi de faire l'économie de la lecture de publications multiples sur le sujet traité.

## **Géographie**

**Concours externe public : 29 dossiers. Note moyenne : 37,17 - 17 notes supérieures à 30/60**

Beaucoup moins fréquemment retenue que l'histoire, la géographie en reprend cependant les observations générales. Le support numérique est là essentiel pour prendre appui sur des documents visuels, images, photographies, schémas...La réflexion doit s'inscrire dans une perspective réellement géographique : attention à ne pas aborder certains thèmes comme « recycler » sous un angle moins géographique que scientifique et technologique.

Une maîtrise inégale des fondements scientifiques a été repérée ainsi qu'un déficit d'exemples concrets et de documents iconographiques, rendant cette géographie « hors sol ». L'appui sur des ouvrages de référence est là aussi à privilégier de façon à éviter tout cantonnement aux sites de vulgarisation ou aux manuels scolaires.

L'exploitation des outils du géographe n'est pas systématique et fait ainsi souvent défaut (cartes, photographies, graphiques.) Certains dispositifs retenus ne donnent pas non plus de place à la dimension numérique et restent sur un format trop traditionnel.

Cependant les candidats sont nombreux à s'être bien emparés du concept « habiter », concept clé en géographie contemporaine. Il convient également de s'interroger sur la nature des documents proposés aux élèves et sur leur nombre, sur le rôle de la carte et sur sa construction éventuelle par les élèves, Les

séquences pédagogiques mettent trop rarement en avant la mise en activité concrète des élèves sur le terrain : prises de photos, travail d'observation, travail d'enquêtes. Il ne faut pas perdre de vue que la géographie est avant tout humaine et sociale, y compris quand il s'agit d'étudier la place de la nature dans la ville. Le thème « habiter en éco-quartier » est le thème le plus fréquent, mais il semble utile d'attirer l'attention des candidats sur la complexité de ce sujet d'étude rarement traité dans toutes ses dimensions géographiques. Attention à une approche « moralisante » qui consisterait à parler des « bienfaits » du tourisme et des « bienfaits » de la nature en milieu urbain.

La maîtrise de l'espace au cycle 2 n'est pas un sujet « économique ». La partie scientifique est souvent pauvre et lacunaire. Elle devra être étoffée et traitée en prenant appui sur différentes disciplines, affirmer une réelle connaissance de la notion d'espace, tant dans sa dimension géographique que psychologique ou philosophique.

## **Enseignement moral et civique**

**Concours externe public : 35 dossiers. Note moyenne : 39,06 - 22 notes supérieures à 30/60**

C'est un domaine exigeant, qui ne tolère ni médiocrité, ni économie.

L'enseignement moral et civique n'offre pas un appui disciplinaire traditionnel et convoque d'autres compétences, conjugue plusieurs champs d'investigation, relève de la philosophie, de la sociologie, de l'histoire parfois, en y ajoutant quelques notions de droit. Tout cela est à apprécier. Les notions ne s'enseignent pas seulement : elles doivent être vécues, partagées, mise en œuvre.

La partie scientifique est alors à construire, à organiser, à développer de façon plus spécifique. La définition des concepts et des termes présentés se doit d'être précise et bien maîtrisée. (Exemple : différences entre démocratie et république, entre valeurs et principes, émotions et sentiments...qu'est-ce que la censure, la laïcité, un principe, un stéréotype ?).

L'exposé des fondements scientifiques, souvent réduits à l'exploitation ou à l'illustration de la notion à l'étude, parfois trop historiques, ou trop « café du commerce », demande autant d'exigence que pour les autres disciplines.

Si certains candidats ne témoignent que d'une connaissance très superficielle du sujet, d'autres ont su en explorer les différentes dimensions. Leur exposé est alors de qualité, privilégiant le développement de capacités et d'attitudes, essentielles dans ce domaine. Les meilleurs d'entre eux peuvent inscrire leur action dans une perspective de cycle, voire dans le cadre de la progression des élèves à l'école primaire.

Les circulaires dédiées à cet enseignement, les programmes et les propositions de certains manuels scolaires ainsi que les nombreuses communications d'experts constituent des points d'appui nécessaires à la réflexion du candidat. La dimension transversale de cet enseignement doit être soulignée et largement explorée. Elle n'est pas suffisamment exploitée.

L'exploitation de situations de classe ou de la vie de l'élève reste une modalité d'apprentissage privilégiée. Il s'agit par exemple de « faire vivre » les valeurs républicaines et de ne pas seulement les transmettre. Cependant cette mise en situation active n'est que trop rarement évoquée. Peu de candidats identifient clairement le rôle de l'enseignant dans les situations pédagogiques proposées. On peut s'interroger sur cette certitude exprimée par plusieurs candidats : « Il suffit de bien expliquer aux élèves pour qu'ils comprennent ». La définition « enseignement moral et civique » est même fréquemment remplacée par « éducation morale et civique ».

L'évaluation des apprentissages reste cependant difficile à mettre en œuvre. Ses modalités doivent être variées et prendre appui principalement sur des observations en activité. La relation avec le Parcours citoyen n'est que très rarement évoquée, quand ce dernier est connu. Trop de candidats semblent en ignorer jusqu'à l'existence.

## **Les disciplines artistiques**

Les disciplines artistiques ne doivent en aucun cas être choisies par défaut.

C'est dans ce domaine que la plus grande hétérogénéité a été repérée. Le jury a entendu des candidats brillants et d'autres plus malheureux, pour lesquels il est conduit à s'interroger sur la pertinence de leur choix. Les commissions soulignent dans leur unanimité le manque de culture générale et de connaissances observé chez nombre de candidats. Cette pauvreté culturelle affichée questionne sur les capacités des candidats à prendre en charge l'enseignement des disciplines artistiques dans les classes. Il est nécessaire que les candidats puissent replacer un courant ou un mouvement artistique présenté par rapport à ce qui le précédait ou le suivra ainsi que dans son contexte historique propre.

Il convient de s'interroger sur ce qu'implique une approche sensible : non seulement agir, faire mais aussi explorer, tester, choisir dans une intention créatrice. Les objectifs de la démarche artistique ne sont pas toujours clairement identifiés.

La connaissance du Parcours d'éducation artistique et culturelle est mieux maîtrisée mais il arrive encore que l'impasse totale soit réalisée sur ce sujet.

Le dossier doit posséder un caractère personnel, valoriser les connaissances culturelles du candidat dans les divers champs artistiques au sein d'un propos argumenté et rigoureusement documenté. On attend plus particulièrement une présentation soignée, esthétique, avec l'insertion de quelques reproductions d'œuvres.

## **Histoire des arts**

**Concours externe public : 6 dossiers. Note moyenne : 33,33 – 4 notes supérieures à 30**

Très peu de candidats admissibles ont choisi l'histoire des arts. La diversité des thèmes choisis est appréciée.

Dans l'ensemble, les candidats connaissent bien le domaine sur lequel porte le dossier. Plusieurs d'entre eux peinent cependant à élargir la discussion à d'autres œuvres, voire à des œuvres articulées avec le thème retenu, mais convoquant d'autres champs artistiques.

On peut observer que quelques travaux ne proposent aucune œuvre en lien (même époque ou même thématique), alors que d'autres abordent avec pertinence plusieurs champs artistiques : arts visuels, musique, poésie, danse.

L'enseignement de l'histoire des arts exige que cette notion soit bien connue, bien maîtrisée. Il ne s'agit pas d'une discipline particulière, mais d'une démarche pédagogique bien précise. Il convient de bien centrer le sujet dossier sur une problématique rigoureusement articulée avec les exigences de cet enseignement qui, s'il n'est pas une discipline, doit convoquer la polyvalence de l'enseignant.

Le plus souvent, les pistes sont précises, directement réalisables en classe et présentées comme telles. La dimension interdisciplinaire reste cependant peu ou mal exploitée. Les mises en œuvre proposées ne sont pas toujours concrètes et demeurent mal adaptées au public des enfants de l'école primaire.

Les documents de référence des programmes et de nombreuses ressources en ligne pourront éclairer les candidats sur ce sujet et étayer leurs choix.

Si le PEAC apparaît dans quasiment tous les dossiers et figure dans les présentations et les entretiens, la mise en place d'un « cahier d'histoire des arts » revient également fréquemment dans les propositions.

## **Musique**

**Concours externe public : 28 dossiers. Note moyenne : 38,68 – 17 notes supérieures à 30**

Si les trois cycles de l'école primaires sont convoqués de manière équitable, on notera cependant une moins grande diversité dans les thèmes choisis. Si quelques-uns sortent de l'ordinaire (la chanson folk, le paysage sonore), certains enferment les candidats dans une vision caricaturale (exemple : les émotions dans l'art). Certains sujets plus experts comme la polyphonie doivent être particulièrement maîtrisés pour dépasser les aspects superficiels.

La plupart des dossiers concerne l'école élémentaire, principalement le cycle 3. Leur qualité est particulièrement hétérogène. Certains interrogent sur le sérieux de la préparation à laquelle s'est astreint le candidat.



L'exploitation du support numérique s'avère là aussi d'une réelle pertinence. On doit donner à entendre. Trop de candidat pratique une éducation musicale où toute note de musique est absente. L'écoute d'extraits d'œuvres est bienvenue, complétée par l'exploitation de pistes pédagogiques adaptées.

Si la majorité des candidats connaît bien le domaine sur lequel porte le dossier, un bon nombre d'entre eux peine à élargir la discussion à d'autres œuvres, voire à des œuvres en résonance avec le thème retenu, mais appartenant à d'autres champs artistiques (arts visuels, histoire des arts).

Le lien avec la maîtrise de la langue française (travail sur les paroles des chansons) n'est pas ou peu exploité. La plupart des candidats a construit son dossier en prenant appui sur une expérience en classe pour laquelle un retour réflexif n'est pas toujours facile. Nombreux sont ceux qui ont su, avec l'aide du jury, revenir sur cette séance et la reconstruire de manière à mieux répondre aux exigences de la pédagogie en éducation musicale.

Le jury apprécie les candidats qui possèdent une réelle culture personnelle. Cependant, cette expertise ne doit pas nuire au repérage des obstacles que peuvent rencontrer les élèves au cours des activités proposées. La reconnaissance des instruments, encore vivace dans les propositions d'activité, n'est pas un point majeur des programmes qui invitent davantage à décrire et identifier des éléments sonores issus de contextes musicaux différents, identifier et nommer des ressemblances et des différences dans deux extraits musicaux....

La pratique personnelle n'est pas suffisante pour se présenter à cette option. Peu de candidats se définissent d'ailleurs comme musiciens. Quelques candidats n'hésitent cependant pas à chanter ou à pratiquer d'un instrument mais quelques-uns peinent à convaincre d'une réelle aisance en pratique musicale ou vocale. L'écoute musicale reste un moment riche d'émotions mais constitue également un support d'apprentissage avec un objectif précis, exploitant des écoutes multiples et répondant à des consignes qui rendent actifs les élèves (voir les programmes et les attendus de fin de cycle).

Le bon candidat doit être capable d'investir le versant pédagogique. Les pistes doivent être réalistes et adaptées au contexte des classes élémentaires ou maternelles.

La créativité des élèves ainsi que la place du « sensible » dans la réflexion doivent être fortement privilégiées. Elles ne sont pas toujours suffisamment développées dans les propositions pédagogiques décrites.

## **Arts visuels**

### **Concours externe public : 30 dossiers. Note moyenne : 35,95 – 16 notes supérieures à 30.**

Les prestations sont de facture très variée et rendent sans doute compte d'un écart sensible de connaissances culturelles chez les candidats. La qualité de plusieurs d'entre elles doit être soulignée ainsi que la pertinence du support numérique dont l'exploitation judicieuse apporte alors une réelle plus-value. Quelques dossiers affichent cependant une réelle désinvolture et sont mal construits, sans introduction ni conclusion, les candidats ne pouvant apporter que peu d'ajustements pédagogiques malgré les sollicitations du jury,

La formation universitaire dans ce domaine n'est pas le seul atout d'un candidat qui doit savoir et pouvoir effectuer le transfert de ses connaissances en direction des élèves du premier degré. Certains candidats semblent ne pas avoir pris la mesure de cette transposition didactique et peinent à appréhender le contexte d'une classe.

Il convient également de faire référence aux contextes historiques et géographiques dans lesquels s'inscrivent les artistes évoqués. Les candidats doivent argumenter leurs réponses et être capables de faire des liens en prenant appui sur quelques notions élémentaires d'histoire de l'art. On attend quelques connaissances générales sans prétendre à une expertise de spécialiste.

Peu de candidats utilisent la démarche de création comme support à la construction de leur séquence, qui se résume alors à une suite d'activités plastiques.

Un bon dossier est documenté, illustré, et montre une bonne connaissance du ou des sujets abordés. Il propose des activités cohérentes, inscrites dans les préconisations des programmes, conjuguant à la fois connaissances, pratique et rencontres artistiques et maîtrise progressive des compétences requises.

## Sciences et technologie

**Concours externe public : 128 dossiers- note moyenne : 40,46 – 97 notes supérieures à 30**

La qualité du grand nombre de dossiers présentés est généralement bonne, malgré quelques sujets particulièrement peu explorés ou même victimes de contre-sens. Certains sujets traités n'appartiennent pas aux programmes des cycles de l'école élémentaire. Une rigueur sans faille s'impose dans le choix des notions développées.

La démarche scientifique d'investigation est irrégulièrement maîtrisée ; son protocole est trop souvent appliqué sans une compréhension suffisante du sens et des enjeux. Chaque étape ne peut être justifiée par le candidat qui a fait sien un discours convenu qu'il n'a pas compris.

L'évaluation et la différenciation restent, pour beaucoup, seulement des mots convenus, des étapes requises mais totalement éloignées d'une mise en œuvre efficace.

Les candidats les plus experts repèrent les obstacles qui pourraient surgir devant les élèves et la transposition didactique est soignée. Les fondements scientifiques font l'objet par les candidats sérieux d'une investigation rigoureuse, première qualité observée. Toute notion, tout concept, tout élément lexical, s'il est employé dans le dossier, doit pouvoir être expliqué.

On attend donc du candidat qu'il maîtrise réellement les notions scientifiques abordées, tant en ce qui concerne la notion que le lexique qui lui est attaché et qu'il sache identifier et développer les concepts les plus fondamentaux. La démarche d'investigation s'avère bien comprise et bien utilisée. Les étapes ainsi que les fondements sont bien maîtrisés et apportent une réelle plus-value aux élèves.

### 6- Remarques relatives aux cycles choisis

Les séquences décrites s'adressent à tous les cycles de l'école élémentaire. L'école maternelle et le cycle 2 pourraient apparaître plus favorables à qui ne maîtriserait pas les éléments notionnels requis dans la discipline retenue (structuration du temps, de l'espace...).

Il convient de rappeler qu'il n'en est rien.

Une première connaissance didactique dans les différents domaines d'activités de l'école maternelle est attendue ainsi que dans celle des concepts et notions, démarches et méthodes dédiées. Les programmes en vigueur sont un réel point d'appui.

Proposer d'exploiter la polyvalence de l'enseignant du premier degré est un atout déterminant pour inscrire les jeunes élèves dans des apprentissages structurés tout en développant leurs potentialités tant cognitives que motrices, sensibles que sociales.

Le candidat doit là aussi connaître les objectifs à atteindre pour un niveau donné, se conformer aux préconisations des programmes, du socle commun, raisonner en termes de compétences, prendre en compte les fondements de la psychologie de l'enfant, les processus d'apprentissage des élèves et les obstacles possibles à ces processus.

Les candidats les plus performants ont su mettre à profit les résultats de la recherche relative au développement de l'enfant et à la classe pour étayer leur argumentation (apport des neurosciences par exemple).

## **2<sup>ème</sup> épreuve orale (épreuve 4) :**

### **Entretiens à partir d'un dossier**

**(documents fournis par le jury  
dans les domaines de l'EPS  
et du système éducatif français)**

L'épreuve comporte deux parties. La première permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

La seconde partie vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que comme futur professeur des écoles au sein d'une communauté éducative.

#### **Observations générales**

Durée de la préparation : 3 heures (pour l'ensemble des deux parties).

Durée totale de l'épreuve : 1 heure 15

**1<sup>ère</sup> partie** (enseignement de l'EPS, notée sur 40 points).

Durée de l'exposé : maximum 10 minutes, durée de l'entretien : 20 minutes.

**2<sup>ème</sup> partie** (connaissance du système éducatif, notée sur 60 points).

Durée de l'exposé noté sur 20 points) : maximum 15 min à partir du dossier fourni par le jury, durée de l'entretien (noté sur 40 points) : 30 min.

L'épreuve revêt un format satisfaisant, tant sur les modalités d'organisation que sur sa pertinence quant à révéler les qualités attendues des candidats.

Le temps dévolu aux différents entretiens permet de bien cerner le candidat et laisse toute latitude pour renforcer le questionnement si besoin.

#### **1. L'épreuve d'EPS**

##### **Information sur les sujets**

Le choix a été fait de reconduire cette année les mêmes grandes familles d'activités physiques, sportives et artistiques (APSA) que les années passées afin de permettre aux candidats et à leurs formateurs de réaliser un travail de préparation plus ciblé. Il est à noter toutefois l'ajout des jeux de lutte et de combat dans la liste des jeux.

Les candidats savaient depuis la note mise en ligne sur le site de l'académie de Besançon au mois de décembre que les familles d'activités retenues dans l'académie étaient :

- les activités athlétiques (lancer, course, saut)
- les jeux (traditionnels, collectifs avec ou sans ballon, pré-sportifs, de lutte, de combat)
- la danse et les jeux dansés
- les activités aquatiques

Chaque sujet faisait explicitement référence à l'un des 4 objectifs du domaine « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique au cycle 1 » (agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets ; adapter ses équilibres et déplacements à des environnements ou des contraintes variées ; communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive, ou artistique ; collaborer, coopérer, s'opposer) ou à l'un des 4

champs d'apprentissage pour les cycles 2 et 3 (produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée ; adapter ses déplacements à des environnements variés ; s'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique ; conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel).

Pour l'ensemble des concours public (externe et second concours) et privé confondus, **25 sujets** ont été proposés (un par demi-journée).

Ils étaient répartis de manière équilibrée entre les 4 grandes familles d'activités, les 3 cycles et les 2 types de sujets (soit présentation d'une ou plusieurs situations d'apprentissage, soit présentation d'une progression de séances ou de situations).

Nombre de sujets pour chacune des grandes familles d'activités :

|   |   |
|---|---|
| Sujets relatifs aux activités aquatiques  | 6 |
| Sujets relatifs aux activités athlétiques | 6 |
| Sujets relatifs aux jeux                  | 7 |
| Sujets relatifs aux danses et jeux dansés | 6 |

Nombre de sujets pour chaque cycle :

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Sujets relatifs à l'école maternelle | 8  |
| Sujets relatifs au cycle 2           | 7  |
| Sujets relatifs au cycle 3           | 10 |

Nombre de sujets pour chaque type de sujets :

|   |    |
|---|----|
| Sujets relatifs à une ou plusieurs situations d'apprentissage | 14 |
| Sujets relatifs aux progressions d'apprentissage              | 11 |

## **Bilan quantitatif**

Le nombre de candidats pour chaque demi-journée dépend du nombre de commissions et du nombre de candidats effectivement présents.

Cette année, la répartition s'établit comme suit :

Répartition des candidats entre les 2 types de sujets (en %) :

|   |       |
|---|-------|
| Sujets relatifs à une ou plusieurs situations d'apprentissage | 57,14 |
| Sujets relatifs aux progressions d'apprentissage              | 42,86 |

Répartition des candidats entre les 3 cycles (en %) :

|                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| Sujets relatifs à l'école maternelle | 32,92 |
| Sujets relatifs au cycle 2           | 30,74 |
| Sujets relatifs au cycle 3           | 36,34 |

Répartition des candidats entre les 4 grandes familles d'APSA (en %) :

|   |       |
|---|-------|
| Sujets relatifs aux activités aquatiques  | 24,22 |
| Sujets relatifs aux activités athlétiques | 19,26 |

|   |       |
|---|-------|
| Sujets relatifs aux jeux                  | 29,51 |
| Sujets relatifs aux danses et jeux dansés | 27,01 |

Les moyennes des notes obtenues en fonction des types de sujets s'établissent comme suit (rappel : cette partie de l'épreuve est notée sur 40)

|   |       |
|---|-------|
| Sujets relatifs à une ou plusieurs situations d'apprentissage | 21,69 |
| Sujets relatifs aux progressions d'apprentissage              | 23,32 |

|                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| Sujets relatifs à l'école maternelle | 25,68 |
| Sujets relatifs au cycle 2           | 20,64 |
| Sujets relatifs au cycle 3           | 26,88 |

|   |       |
|---|-------|
| Sujets relatifs aux activités aquatiques  | 26,14 |
| Sujets relatifs aux activités athlétiques | 22,27 |
| Sujets relatifs aux jeux                  | 20,77 |
| Sujets relatifs aux danses et jeux dansés | 24,40 |

On observe ainsi cette année des moyennes sensiblement plus élevées lorsque les sujets sont relatifs à des progressions d'apprentissage, et/ou concernaient des élèves de cycle 3, et/ou traitaient des activités aquatiques.

En revanche, il apparaît que les sujets en lien avec des situations d'apprentissage, concernant des élèves de cycle 2 et relatifs aux jeux ont posé davantage de problèmes aux candidats.

## Analyse

### - L'exposé.

Cette année encore les candidats avaient un très bon niveau de connaissance des programmes et des APSA retenues même si ces connaissances restent encore très théoriques.

Ils avaient très sérieusement préparé l'épreuve et en connaissaient parfaitement les modalités.

Ils ont bien respecté notamment le temps dont ils disposaient pour présenter le fruit de leur réflexion (10 minutes). Certains candidats ont fait le choix d'utiliser un chronomètre, ce qui est tout à fait possible et avait même été encouragé dans le rapport du jury de l'an dernier.

Les exposés étaient en général bien structurés et les candidats annonçaient le plus souvent le plan.

L'introduction leur permet de montrer les connaissances qu'ils ont des textes de référence (finalités de l'EPS, attendus de fin de cycle, lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture...) et de l'activité support mais également, pour certains d'entre eux, liens entre EPS et éducation à la santé.

Dans une seconde partie, les candidats répondent à la question posée par le sujet.

L'exposé se termine par une conclusion de portée souvent très générale qui évoque notamment les liens possibles entre l'EPS et les autres disciplines ou encore, pour ceux qui ne l'ont pas fait en introduction, le rôle de l'EPS dans l'éducation à la santé.

Certains candidats passent parfois beaucoup de temps à présenter en introduction un discours général sur l'EPS ou l'activité support au détriment bien souvent du traitement même de la question posée dans le sujet. Cette année encore, un nombre significatif de candidats éprouvent des difficultés à montrer l'articulation entre les différentes situations présentées.

L'évaluation des élèves se résume bien souvent au renseignement d'une grille mais les candidats n'ont pas toujours réfléchi à la manière dont celle-ci est élaborée, dont elle sera renseignée et surtout dont elle pourra être exploitée par l'enseignant et les élèves.

Les modalités de différenciation sont davantage pensées que les années passées. La plupart des candidats connaissent bien les variables sur lesquelles il est possible de jouer.

De nombreux candidats utilisent désormais des schémas qu'ils présentent aux membres du jury, conformément aux consignes que nous avons pu leur donner dans les rapports des années passées. Cela permet de mieux comprendre les situations envisagées.

#### - **L'entretien.**

On attend surtout des candidats qu'ils puissent justifier leurs choix et donner des précisions sur les points qui n'ont pas été suffisamment développés durant l'exposé.

L'entretien permet de juger des capacités de réflexion des candidats. Il est plus discriminant que l'exposé qui a été préparé et le plus souvent lu.

Le niveau de réflexion et de bon sens, la capacité à prendre du recul sur le discours tenu durant l'exposé ou à rebondir sur les propos des interrogateurs sont très variables d'un candidat à l'autre.

S'ils ne l'ont pas évoqué durant leur exposé, les candidats seront le plus souvent interrogés sur les modalités de différenciation, d'évaluation, l'inscription de leurs propositions dans une logique de parcours, de cycle, la place de l'EPS dans l'éducation à la santé.

#### **Remarques et conseils :**

On attend des candidats **qu'ils dégagent à travers le questionnement un point de vue personnel** à partir de connaissances pédagogiques et didactiques sur l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.

On recherche des candidats qui disposent bien de compétences professionnelles pour enseigner l'EPS à l'école primaire même si celles-ci ne sont encore qu'en cours de construction.

Le candidat doit démontrer qu'il a réfléchi aux enjeux de l'EPS sur la scolarité primaire, qu'il est en mesure de mobiliser des connaissances pour proposer des situations quant aux attentes institutionnelles, à sa réglementation et à la spécificité de son enseignement face à un jeune public.

Même si les notes obtenues ne le montrent pas, les capacités et spécificités des élèves de maternelle sont bien souvent peu connues des candidats, ce qui rend donc les sujets qui traitent de ce niveau plus discriminant.

Il est très rare qu'un candidat excellent dans la partie EPS ne le soit pas également dans la partie consacrée à la connaissance du système éducatif.

Les candidats ne doivent pas hésiter à **s'appuyer sur leur propre expérience**, même modeste, sous réserve de l'avoir bien analysée.

Ils sont invités à bien s'approprier les ressources institutionnelles disponibles, notamment sur Eduscol.

#### **Quelques exemples de sujets :**

- Vos élèves de CM2 sont déjà capables de se déplacer en autonomie sur 15 mètres dans l'eau après une immersion.

Vous proposerez des situations d'apprentissage et leur mise en œuvre pour les amener à parcourir une distance d'au moins 30 mètres.

- En fin de CE1, vous souhaitez que vos élèves soient capables de courir vite sur une vingtaine de mètres.

Après avoir identifié les problèmes moteurs à résoudre, vous proposerez des situations d'apprentissage pour les faire progresser.

- Avec votre classe de CP, vous devez organiser une séquence de jeux traditionnels. Vous avez comme objectif que vos élèves arrivent à coopérer avec des partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en assurant des rôles différents et en respectant des règles.

Vous proposerez une progression pour construire votre séquence en précisant les apprentissages visés et les jeux utilisés.

- Lors d'un cycle de danse avec vos élèves de GS, vous constatez que la plupart agissent sans tenir compte des autres.

Vous proposerez une progression de situations d'apprentissage qui permettent à tous vos élèves d'établir une relation à l'autre ou aux autres.

## 2. Connaissance du système éducatif

Comme cela avait été souligné depuis deux ans, l'épreuve est davantage connue et aujourd'hui mieux appréhendée par les candidats. Elle demeure une séquence essentielle du recrutement puisqu'en raison de son coefficient elle contribue de façon importante au classement des candidats.

Les compétences sollicitées pour répondre aux exigences et à l'ambition du recrutement de 60 000 enseignants nécessitent une préparation approfondie et rigoureuse. Il ne s'agit pas d'un simple contrôle de connaissances en cours de formation, comme certains candidats semblent le penser. Il s'agit bien de se préparer à un concours et non à un examen universitaire. Il convient de différencier la réussite au master 1 et l'admission au CRPE.

Les sujets élaborés dans l'académie visent à valoriser chez les candidats le parcours antérieur, l'appétence pour la culture au sens large comme au sens plus singulier de l'espace scolaire, la prise en considération de la diversité des publics accueillis. Ils doivent aussi révéler leur capacité à parfaire la connaissance de leur environnement professionnel futur.

Ambitionner un emploi de professeur des écoles exige de connaître l'institution et son fonctionnement, ses valeurs et les principes qui les sous-tendent. Les prétendants à la fonction d'enseignant ne peuvent se soustraire à une « curiosité » de bon aloi, qui doit les conduire à s'intéresser aux réussites et aux difficultés de notre système éducatif ainsi qu'aux exigences de l'État, leur employeur potentiel. Plusieurs candidats interrogés sur « l'état du système éducatif » (atouts et faiblesses de l'école française) se trouvent désemparés lorsqu'on les invite à approfondir la question des inégalités ou du décrochage scolaire. Il convient ici de rappeler que si l'école se mobilise pour lutter contre les inégalités, c'est que ces dernières existent et que le nier obère la recherche d'une réponse appropriée.

Si cette épreuve s'inscrit parfaitement dans le cadre de la loi de refondation de l'école – ce que de nombreux candidats rappellent –, cette nouvelle assise institutionnelle ne peut constituer l'unique référence. La construction morphosyntaxique du mot « Refondation » devrait conduire les candidats à s'interroger sur les fondations « anciennes » ou antérieures et sur ce que cela a encore d'actualité dans notre institution.

Si la mise en œuvre des cycles, le continuum école/collège, la prise en charge de la difficulté scolaire ou bien encore la prévention de l'illettrisme ont été repensés dans le cadre de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013, l'émergence de ces préoccupations est bien antérieure à la refondation. La connaissance de l'histoire de l'école au cours du XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècle apparaît comme un avantage certain.

La commission d'élaboration des sujets s'est astreinte à produire des dossiers qui prennent appui sur l'évolution relativement récente du système éducatif français. À ce titre, la connaissance de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République est indispensable. Cette connaissance est utilement complétée par la lecture de documents officiels produits par le ministère ainsi que par la fréquentation du site EDUSCOL.

La commission s'est interdit toute référence à des circulaires postérieures à février 2018 pour éviter aux candidats de « miser » sur une actualité trop immédiate.

Les corpus proposés varient entre trois et cinq textes dont le volume total ne dépasse pas cinq pages, hors pages de présentation. Pour une égalité de traitement entre les candidats, les sujets ont été élaborés à partir de quelques invariants : textes législatifs et réglementaires (lois, décrets) ou de cadrage (circulaires), rapports de l'Inspection générale, auxquels ont été associés des extraits d'articles issus de la recherche dans le domaine des sciences de l'éducation, publiés dans des revues ou des sites connus et reconnus par la communauté éducative (*Cahiers pédagogiques*, *AFAE*, *IFE*,...) ainsi que des documents en usage dans les écoles. Des extraits d'articles de presse ou de la société civile viennent parfois compléter ou enrichir la réflexion.

**Depuis l'an passé, les candidats n'étaient plus invités à répondre à des questions mais à formuler une problématique**, compétence qui peut légitimement être attendue pour des étudiants titulaires d'un master 1.

Si le niveau attendu de cette problématisation ne relève pas d'une ambition démesurée, les membres des commissions sont cependant fondés à attendre une compréhension globale de la thématique. Une

problématisation qui commence souvent par " comment..." est présente dans la plupart des exposés des candidats mais celle-ci est de qualité très inégale.

Cette nouvelle approche de l'appropriation des sujets a permis à certains de montrer leur aptitude à mettre les textes en perspective et à dégager un questionnement pertinent. D'autres se sont enfermés dans une proposition trop ténue qui n'embrassait pas la dynamique du corpus. Un angle trop étroit ne permet pas de développer des arguments suffisants pour répondre à la thématique.

Lorsque la problématisation est de belle teneur, le propos est plus construit, la thématique mieux appréhendée, la pensée plus fluide. On apprécie également la présence plus soutenue d'un plan – parfois non suivi dans le développement - et d'une conclusion. Une présentation trop linéaire des textes les isole et ne permet pas de les mettre en relation les uns avec les autres. C'est la mise en perspective des différents points de vue proposés par les auteurs des textes qui facilite la présentation et valorise la pensée du futur enseignant.

La volonté de l'orateur de fluidifier son propos par des connecteurs appropriés et l'annonce d'un plan structuré sont des atouts que le jury apprécie. Il ne s'agit pas, lors de la présentation des textes, de se limiter à mentionner les sources mais de les situer dans leur contexte de production. Il importe par exemple, s'il s'agit d'une circulaire, de la présenter comme un cadre de référence institutionnel, ou, s'il s'agit de l'interview d'un chercheur, de préciser l'orientation de l'auteur. Certains documents authentiques présentés dans les corpus méritent d'être abordés avec prudence, parfois avec esprit critique. Pour la plupart des sujets, une problématisation était relativement aisée à dégager. Les candidats qui ont fait cet effort ont su mieux analyser les différents textes et articuler leurs réponses autour du questionnement qu'ils ont élaboré.

Quelques candidats structurent leurs propos uniquement à partir de la problématique, mais nombreux sont ceux qui présentent les textes de manière trop laconique (simple lecture de la référence).

Si un simple inventaire des textes ne présente que peu d'intérêt, situer leur contexte de production, préciser leur visée révèle des connaissances sur le fonctionnement des institutions. Différencier un texte législatif qui s'applique à tous d'un texte réflexif qui permet de mettre en perspective est une compétence attendue. Les postulants les plus brillants sont capables de problématiser dès l'introduction les tenants et les aboutissants du sujet.

Une fois la problématique présentée, il est attendu du candidat une recherche exhaustive de l'information, une hiérarchisation et une mise en relation, voire en perspective, des éléments contenus dans le corpus. Cela demande de faire preuve de discernement et de savoir hiérarchiser entre les textes officiels et les extraits d'articles. Cet attendu étant facilement accessible, le jury est particulièrement attentif à la qualité de la restitution qui révèle les aptitudes du candidat à énoncer des propos construits et fluides.

Il a cependant été constaté que de trop nombreux candidats appréhendaient les dispositifs présentés comme des protocoles de « postvention », inhérents à des difficultés endémiques de notre système éducatif. Qu'il s'agisse de la prise en charge de la difficulté scolaire, du « Plus de maîtres que de classes » ou de la scolarisation des moins de trois ans, il convient de restituer l'esprit « préventif » de ces dispositifs et de relativiser le caractère parfois exclusif de remédiation.

La problématisation nécessite de la part du candidat une mise en réflexion qui lui permette de mettre en valeur ses connaissances et son appréhension du questionnement induit par le sujet. Les meilleurs candidats font preuve d'une belle intelligence quant à la mise en perspective des dispositifs et des objectifs qu'ils poursuivent. Il ne s'agit pas pour le candidat de réciter une leçon mais de montrer sa réelle volonté de s'engager dans un processus d'appropriation des enjeux du système. À ce stade de leur formation, les savoirs ne sont pas stabilisés mais servent de support à une réflexion qui, pour de nombreux candidats, apparaît déjà très solide. Recruter des enseignants pour le XXIème siècle demande de l'audace et une remise en cause des certitudes. L'institution ne pouvant se satisfaire d'une simple reproduction de ses pratiques, elle invite les impétrants à questionner les habitudes voire les habitus qui n'ont pas permis de combattre les inégalités de notre système.

Les thématiques proposées permettent aux candidats de valoriser leur expérience et de faire valoir leur esprit critique. Elles les invitent également à révéler les convictions nécessaires à tout engagement professionnel. Il convient cependant de les mettre en garde contre une restitution trop narrative de leur expérience. Par exemple, affirmer que « le redoublement de l'élève x dans une classe de CE2 lui a été bénéfique, et qu'à ce titre le redoublement est la meilleure réponse, voire l'unique réponse à la diversité des élèves » révèle un manque certain de discernement. Quelques propos souffrent d'une forme « d'apophénie » qui attribue un sens particulier à une observation réalisée en classe.

Comme lors des précédentes sessions, la fragilité de certains exposés et surtout leur manque de « hauteur » lors des conclusions peuvent laisser penser que l'intérêt de cette phase essentielle de toute présentation



n'est pas appréhendé par les étudiants. Cette remarque, déjà énoncée dans les rapports de jury des années précédentes, n'a trouvé que peu d'écho dans les prestations des candidats depuis plusieurs années. Le jury le déplore. Peu de candidats achèvent leur présentation par une question ouverte, prospective qui permet d'orienter et d'approfondir le questionnement par les membres des commissions. Il s'agit bien d'un atout pour le candidat qui peut se préparer alors aux premières questions du jury.

Si quelques candidats seulement utilisent la totalité du temps proposé pour répondre, dans leur exposé, aux questions soulevées par le sujet, cette première phase de la présentation s'est indéniablement améliorée.

La partie interactive avec le jury, d'une durée d'une demi-heure, permet d'engager un véritable questionnement, qui vise à valoriser les premières expériences des candidats ainsi que leur réflexion.

Pour la plupart des candidats, cette partie vient confirmer la qualité de la présentation et la précision des réponses. Il convient une nouvelle fois de souligner que la réussite à cette épreuve n'est plus assurée par la simple restitution de connaissances livresques mais par l'appréhension et la compréhension des enjeux du système éducatif dans un contexte mondialisé et par la proposition de mises en œuvre réflexives. Un feedback ou une rétroaction des dispositifs est parfois attendu (redoublement versus fluidité des parcours). Une vigilance réelle est observée quant au registre de langue, ce qui rend d'autant plus désavantageuses les prestations des candidats qui ne font pas cet effort.

Rappelons que le métier d'enseignant sollicite beaucoup l'oral comme pratique de référence, compétences prédictives de réussite scolaire. Les membres des commissions apprécient les candidats qui font preuve d'enthousiasme, de convictions et de réalisme et sont capables de se projeter dans leur future action d'enseignant. Sont valorisés les candidats qui réfléchissent, raisonnent, argumentent et ont compris qu'il n'y a pas de réponse-type mais une attente de prise de position en lien avec des connaissances.

La volonté de tendre vers une école plus égalitaire (plus de maîtres que de classe, prise en charge de la difficulté scolaire, scolarisation des enfants de moins de trois ans,...), l'apprentissage de l'altérité, ainsi que la prise en considération de la diversité du public accueilli (les élèves allophones), présents dans la très grande majorité des sujets, permettaient à l'ensemble des candidats de faire valoir leur compréhension des enjeux du système éducatif au-delà du dispositif mentionné dans le sujet et de convoquer valeurs et principes de notre République dans la réponse au questionnement.

Le jury souhaite également mettre en garde les futurs candidats sur l'évolution possible des sujets de cette épreuve. En effet, si les grands principes institutionnels demeurent d'actualité, de nouvelles priorités se font jour. L'ensemble des compétences du professeur des écoles pouvant être parcourues dans cette épreuve, des thèmes comme « le travail en équipe » ou « la place de l'oral dans l'enseignement », dont l'introduction était annoncée dans le rapport de jury depuis deux ans, ont été renouvelés cette année. La thématique de la lecture qui avait déstabilisé quelques candidats l'an passé reste toujours traitée superficiellement alors qu'elle appartient au périmètre des quatre notes de Monsieur le Ministre. Il convient également de préciser, comme l'an dernier, aux prochains candidats de ne pas se limiter aux thèmes proposés cette année ou les années précédentes.

## **Sujets proposés - session juin 2018. Connaissance du système éducatif**

Voir pages suivantes.

## 1. L'école de la confiance

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Pour l'école de la confiance, Edito, Jean-Michel Blanquer.

Document B : Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, conférence de presse le mardi 29 août 2017, ministère de l'Éducation nationale.

Document C : Bienveillants et exigeants : deux concepts à interroger, Les cahiers pédagogiques, n°542, janvier 2018.

Document D : Veiller à bien former, Michaël Bailleul et Sylvain Obajtek, Les cahiers pédagogiques, n°542, janvier 2018.

## 2. Ethique professionnelle

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A: Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 Annexe Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Document B: De la bienveillance éducative- Bertrand Gimonnet CPC Cahier pédagogiques n°532 novembre 2016.

Document C: Réflexions générales sur l'éthique professionnelle enseignante- Pierre Kahn recherche et formation n°52 – 2006.

Document D: Extrait du code soleil (le livre des instituteurs) édition 1971- Joseph Soleil.

### 3. Lire

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Anne SOUSSI, Anne-Marie BROI et Martine WIRTHNER, Des difficultés de lecture des élèves : ce qu'en disent des chercheurs et des enseignants, extrait de la Revue Repères n°37, 2007.

Document B : Christine BARRE de MIGNAC, Acculturation à l'écrit : prévention de l'illettrisme, Université d'automne « La dyslexie à l'Ecole », 2003.

Document C : Les stratégies de compréhension, Document ressource Eduscol – Français, lecture et compréhension, cycle 3, 2016.

### 4. L'oral

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait du BO spécial du 26 novembre 2015 : programme d'enseignement de l'école élémentaire et du collège.

Document B : « Je dis, tu parles, nous écoutons : apprendre avec l'oral. » Marie GAUSSEL 2017 dossier de veille de l'IFE n°117.

Document C : Et si l'oral pouvait permettre de réduire les inégalités ? Extrait d'un article d'Elisabeth BAUTIER Les dossiers des sciences de l'éducation n°36 Mars 2016.

## 5. L'éducation prioritaire

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : extraits de la page du site [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

<http://www.education.gouv.fr/cid187/leducationprioritaire.html#Lesprincipesdeleducationprioritaire>.

Document B : site <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2016/>, L'éducation prioritaire, un problème ou une solution ?, Pierre Merle, Professeur de sociologie, ESPE de Bretagne, 10 octobre 2016.

Document C : L'égalité à tout prix, article de François Dubet, Sociologue, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) Revue « Sciences humaines », n° 277, janvier 2016, pages 47, 48, 49.

## 6. L'école inclusive

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait de la circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016/MENESR - DGESCO A1-3 – MASS : situation de handicap dans les établissements scolaires.

Document B : Article extrait du dossier de synthèse : Quelle école pour les élèves en situation de handicap ? 12 février 2016 suite à la conférence de comparaisons internationales du Cnesco (p1et 2 du document de synthèse).

Document C : Article de Serge Thomazet, IUFM d'Auvergne, Université Blaise Pascal Clermont Ferrand : De l'intégration à l'école inclusive : une nouvelle étape dans la construction d'une école pour tous.

## 7. L'école maternelle

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait Ressources maternelle : Jouer et apprendre, Eduscol septembre 2015.

Document B : Extrait du chapitre « jeu et apprentissage à l'école maternelle : mythe ou réalité ? Gilles Brougère, tiré de l'ouvrage « Jeu et temporalité dans les apprentissages », Editions Retz, Fname, 2015.

Document C : Jouer pour apprendre à parler à l'école maternelle ; regard sur la posture langagière de l'enseignant, Emmanuelle CANUT, Université de Lille 3, CNRS-UMR 8163 « Savoirs, textes, langage », Natacha ESPINOSA, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, CNRS-UMR 7114 « Modyco ».

## 8. Le numérique à l'école

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Page « Pourquoi faire le choix du numérique ? » du site d'information dédié au plan numérique pour l'Éducation « L'école change avec le numérique »  
<http://ecolenumerique.education.gouv.fr/>.

Document B : Comment le numérique a transformé l'école, article de Philippe Meirieu, professeur en sciences de l'éducation, université de Lyon-II, Revue « Sciences humaines », n°277, janvier 2016, p. 66, 67, 69, 70.

Document C : Éduquer avec le numérique, Bruno Devauchelle, ESF Sciences humaines, décembre 2016, p. 71 à 74.

## 9. L'autorité

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Conférence de presse Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, le mardi 29 août 2017.

Document B : Autorité et respect en éducation - Eirick Prairat – Le Portique 2003.

Document C : Quelle autorité à l'école ? Bruno Robbe – Antidote – Décembre 2016.

## 10. Langages des arts et du corps

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Bulletin officiel n°28 du 9 juillet 2015, actions éducatives, parcours d'éducation artistique et culturel, Annexe, première partie.

Document B : Compte-rendu du conseil des Ministres du 14 septembre 2017.

Document C : Education à l'art : il faut « déscolariser », Site du journal « Libération ». Par Philippe Fenwick, Comédien, auteur et metteur en scène — 3 avril 2012 à 00:00 .

Document D : Expérience de l'art : le musée. Site du CRDP de Strasbourg. <http://www.crdp-strasbourg.fr/experience/musee/>.

## 11. Enseignement moral et civique

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : « L'EMC dans le quotidien de la classe » : document Eduscol

Document B : « Dépasser l'incantation » : Pierre Kahn, Cahiers Pédagogiques n°530, juin 2016

## 12. L'oral

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait programme Cycle 3, Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015.

Document B : Extrait de Repères n° 24/25, article de Claudine Garcia Debanc « Enseigner l'oral ? », 2001/2002.

Document C : Extrait des cahiers pédagogiques : Pourquoi l'oral doit-il être enseigné ? Sylvie Plane, 31 août 2015.

## 13. Le climat scolaire

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013.

Document B : Le « Climat scolaire » : définition, effets et conditions d'amélioration. Rapport au Comité scientifique de la Direction de l'enseignement scolaire, Ministère de l'éducation nationale. MEN-DGESCO/Observatoire International de la Violence à l'École.

Document C : Fiche 3, extrait de 14 fiches pratiques pour agir sur le climat scolaire à l'école, au collège et au lycée, <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/ressource/ressourceld/14-fiches-pratiques-pour-agir-sur-le-climat-scolaire-a-lecole-au-college-et-au-lycee.html>

## 14. L'éducation prioritaire

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : extrait du référentiel Éducation prioritaire, janvier 2014.

Document B : Pierre Merle, L'éducation prioritaire : un problème ou une solution ? Café pédagogique, Octobre 2016.

Document C : Extrait d'un article de Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Professeur au collège Jean- Jacques Rousseau, Creil (Oise), Les Cahiers pédagogiques, septembre – octobre 2012, N° 499.



## 15. Relations avec les familles

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Relations École – Parents, Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires, extrait de la circulaire n° 2013-142 du 15-10- 2013.

Document B : Les relations entre les familles et l'école : processus et enjeux, Pierre Périer, Observatoire des politiques locales d'éducation et de la réussite éducative, [www.observatoire-reussite-educative.fr](http://www.observatoire-reussite-educative.fr).

Document C : La mallette des parents, INTRODUCTION AU PREMIER DÉBAT : Organisation d'une journée « classe ouverte en activité ».

## 16. L'évaluation à l'école

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Conférence internationale OCDE/CERI, « Apprendre au XXI<sup>e</sup> siècle : recherche, innovation, et politiques », Evaluer l'apprentissage – L'évaluation formative, pp. 7-9, 2009.

Document B : Apprendre à travailler en équipe, Sylvie Grau, Les cahiers pédagogiques, n°524, novembre 2015.

Document C : Circulaire n°2014-068 du 20 mai 2014, Préparation de la rentrée 2014, Annexe 3 : L'évaluation des acquis des élèves.

Document D : Livret scolaire unique du CP à la 3e, Fiche technique DGESCO, directeur et professeur des écoles, Eduscol.

## 17. Réussite et estime de soi

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait des programmes officiels. BO spécial du 26 novembre 2015.

Document B : Connaissance de soi et estime de soi : ingrédients pour la réussite scolaire. Delphine Martinot, Maître de conférence.

Document C : Comment développer, cultiver et même restaurer la confiance en soi, facteur clé de la réussite scolaire ? Article du dossier Hors série n° 5 Sciences humaines.

Document D : Evaluer pour faire réussir les élèves. Les dossiers pédagogiques de Nantes. Avril 2014.

## 18. Ecole maternelle Aménagement de l'espace

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait de Programme de l'école maternelle - Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars 2015, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Document B : Extrait de « Tableaux du développement de l'enfant » D'après Florin, A. (2003). Introduction à la psychologie du développement. Enfance et adolescence. Paris : Dunod, Les Topos.

Document C : Extrait de « Aménager les espaces pour mieux apprendre à l'école de la bienveillance " – Jacques Bossis, Catherine Dumas, Christne Livérato, Claudie Méjean Retz Editons – juillet 2015.

## 19. Le travail d'équipe

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 1-7-2013, Journal Officiel du 18-7-2013. BOEN du 25 juillet 2013.

Document B : Travailler et apprendre à l'école, entre enseignants, Vincent Dupriez, professeur de sciences de l'éducation à l'université de Louvain, extrait des cahiers pédagogiques n°524, novembre 2015.

Document C : Mise en œuvre de l'année 2 de la refondation de l'éducation prioritaire : suivi du volet pédagogique. Extrait rapport n°2016-050, juillet 2016 IGEN (Inspection Générale de l'Education Nationale).

## 20. Méthodes et outils pour apprendre

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Document B : Apprendre à apprendre - Jean-Michel Zakhartchouk – Canopé – 2015.

Document C : Document d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Éléments pour l'appréciation du niveau de maîtrise satisfaisant en fin de cycle 3.

## 21. Le projet en pédagogie

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Apprendre à l'école à travers des projets, pourquoi ? comment ? Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation Université de Genève, 1999. Philippe PERRENOUD.

Document B : Donner du sens à l'école, Michel DEVELAY, pages 108 et 109, ESEF éditions, 2007.

Document C : Des projets pour mieux apprendre, Catherine Reverdy, dossier d'actualité Veille et Analyses n°82, février 2013, Institut Français de l'éducation.

Document D : Site Agora vox, « Echech de la pédagogie par projet », Éric De Trévarez, janvier 2009.

## 22. La réussite scolaire

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Le socle commun de connaissance, de compétences et de culture, décret n°2015-372 du 31 mars 2015- extrait.

Document B : Rapport Grande pauvreté et réussite scolaire – Mai 2015, Jean-Paul Delahaye, IGEN. Extrait de l'introduction.

Document C : La relation, objet de liberté, Christophe MARSOLLIER, I.G.E.N., « Créer une véritable relation pédagogique », Hachette Education.

Document D : Réussite scolaire et estime de soi, Benoit GALAND, revue Sciences Humaines, L'école en question, HS n°5, Août 2016.

## 23. Le travail personnel de l'élève

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extraits du Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Document B : Extrait « De la question des devoirs à l'apprentissage de l'autonomie dans le travail personnel » Centre Alain Savary Assises inter-académique des REP + novembre 2016 Lyon.

Document C : Introduction : « Représentations et enjeux du travail personnel de l'élève », Dossier de veille de l'IFÉ, n° 111, IFÉ-ENS de Lyon, juin 2016.

Document D : « Devoirs, devoirs », éditorial de la revue « L'école des parents », n° 599, novembre – décembre 2012, Isabelle MAGOS, rédactrice en chef.

## 24. Enseigner une ou des langues vivantes à l'école

**Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.**

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

*Exposé : 15 minutes*

*Entretien : 30 minutes*

Question à traiter par le candidat :

**« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »**

Documents constituant le dossier :

Document A : Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre 2015, programmes d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3), pages 126 et 127.

Document B : Ce que c'est que d'apprendre une langue et qu'est-ce qui facilite son apprentissage ? Dietlinde Baillet, professeur d'allemand en collège, formatrice MAFPEN, chercheur en science de l'Education-<https://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/13990>.

Document C : L'apprentissage des langues vivantes étrangères relève de la formation générale de l'élève. Caroline PASCAL, Inspectrice générale de l'Education Nationale, site de l'agence ERASMUS.

Document D : Employabilité et langues étrangères, (17/11/2016) : <http://www.pole-emploi.org/informations/employabilite-et-langues-etrangeres-@/543/view-article-168884.html>.